

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1912 - 25 mars 2005 - prix : 1 €

Hebd

Assez de l'arrogance de Seillière et Raffarin !

Hôpitaux

Pénurie de
personnel
programmée

p. 12

Marine marchande

Le gouvernement
organise la
concurrence
sauvage

p. 16

Michelin

Un patron
vraiment
gonflé

p. 13

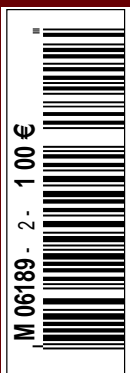


LO

Référendum sur la constitution européenne :

**Les sondages favorables au "non"
paniquent Chirac et Hollande**

p. 4



Sommaire

Politiciens

- p 4**
- Référendum
 - Parti Socialiste : la recherche de la potion magique.
 - Le passé du PS : une longue liste de projets.

Leur société

- p 5**
- Les salaires de la Fonction publique.
 - La prime exceptionnelle d'intéressement.
 - Les profits de la SNCF.
- p 6**
- Procès des marchés publics d'Ile-de-France.
 - Tibéri et les électeurs fantômes.
- p 7**
- Records de profits.
 - SMN-Montpellier : succès de la grève des éboueurs.
 - Guadeloupe-Basse-Terre : les employés de la DDE en colère.
 - Guadeloupe-Marie-Galante : reprise du travail à l'usine "Grand-Anse".
- p 16**
- Marine marchande : nouveau pavillon de complaisance.
 - Pollution maritime : pas de ça chez nous, mais ailleurs ?
 - Dunkerque-amiante : cinquième marche pour un procès.

Tribune

- p 6**
- A Bruxelles, pourquoi pas, mais pas dans les choux !

Dans le monde

- p 8**
- Israël-Palestine : l'extension des colonies.
 - Haïti : un an après la chute d'Aristide.
 - Vietnam : "L'agent orange" tue encore.
- p 9**
- Argentine : remboursement de la dette au détriment des classes populaires.
 - La Banque Mondiale au service des grandes puissances.
- p 10**
- La réforme du Pacte de stabilité.
 - Il y a 90 ans, naissance en Allemagne de la Ligue Spartakus.

Dans les entreprises

- p 11**
- Grève à La Poste des Bouches-du-Rhône.
 - La Poste-Paris Louvre.
 - La Poste-Paris 18.
- p 13**
- Michelin : bénéfices en hausse, salaires et emplois en baisse.
- p 14**
- Sealed Air-Cergy : sixième semaine de grève.
 - Arkéma : colère contre les suppressions d'emplois.
 - Belgique : fin de grève à AGC Fleurus.
- p 15**
- Bus et tram d'Orléans : conducteurs en grève.
 - PCA-Sochaux.
 - Le plan Fret SNCF.

Dans les hôpitaux

- P 12**
- AP-HP, région parisienne.
 - Hôpital d'Angers.
 - CHU de Rennes : grève aux urgences.

La fête de Lutte Ouvrière les 14, 15 et 16 mai Les jeux et les « divers »

L'une des caractéristiques de la Fête de Lutte Ouvrière, c'est qu'il s'y trouve de nombreux jeux, attractions et animations diverses.

Cette année, ils seront encore plus nombreux et pour la plupart regroupés en « aires de jeux » où petits et grands pourront participer, gratuitement s'entend car tous ces jeux sont évidemment compris dans le prix d'entrée de la Fête, ou tout simplement s'amuser encore plus en regardant les autres... échouer ou réussir.

Nous ne pouvons en donner la liste car ils sont trop nombreux, mais il y en aura pour tous les goûts, du simple billard japonais aux jeux de société ou d'adresse, en passant par un bowling électronique. Cela pour les jeux individuels où ne participent en même temps qu'un petit nombre de joueurs. Mais il y aura aussi un mini-golf où 18 équipes pourront se suivre. Et puis, surtout, il y aura le Village dans les arbres peuplé par 20, 30, ou plus, membres du peuple des arbres en même temps. Ce Village dans les arbres et ses frissons vous fera vivre la vie arboricole pendant des heures, sans avoir besoin d'être un singe et d'avoir quatre mains, mais avec la même sécurité.

En plus des spectacles, des artistes et des troupes se produisant sur le grand podium ou au petit théâtre, les « spectacles de rue » sur les nombreuses petites scènes itinérantes ou permanentes pourront vous distraire toute la journée.

Si vous êtes fana de cinéma, vous pourrez aussi satisfaire pleinement votre passion avec des films récents voire avec des débats avec des auteurs ou des acteurs. Et rappelons que seulement deux films rembourseraient le prix d'entrée à la Fête, tout le reste étant en prime.

Sans oublier le Village médiéval et toutes ses attractions, cracheurs de feu, jongleurs, combats de chevaliers et tout ce qui va avec :

calligraphie, démonstrations de travail du fer à la forge ou de sculpture sur pierre.

Un mot sur la « Cité des sciences », qui n'est pas une attraction à proprement parler mais un véritable « multi-spectacle ». Cette année, la Cité des sciences ne change pas de nom, car elle reste consacrée aux sciences. Dans différentes parties de cette « Cité », divers animateurs compétents et spécialisés se succéderont toutes les heures pour vous faire partager leurs connaissances. Par ailleurs des spécialistes connus seront présents pour exposer simplement certains aspects des dernières connaissances et répondre à vos questions.

Le contenu de cette Cité changera énormément. Contrairement aux autres années, il n'y aura plus de panneaux à lire, ils seront tous remplacés par ces démonstrateurs qui, tout en exposant chacun un aspect des sciences, des mathématiques à la biologie, illustreront tous leurs propos par des démonstrations effectuées devant vous. C'est ainsi que des dizaines de sujets pourront étancher votre soif de connaissances.

De son côté, le théâtre circulaire du « Carrousel de la connaissance », sera consacré cette année aux « Sept merveilles du Monde ». En effet, tout le monde a entendu parler d'une ou deux de ces merveilles, mais bien peu de nos contemporains seraient capables d'en citer la liste complète et de dire ce qu'elles étaient et par qui elles ont été construites.

C'est tout cela et bien d'autres choses qui seront à la Fête de Lutte Ouvrière les 14, 15 et 16 mai.

Pour bénéficier du tarif spécial à 10 euros pour la carte d'entrée de la Fête, achetez-la avant le 31 mars.



Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

LIMOGES

Dimanche 3 avril à partir de 12 h
Salle du Temps Libre à Isle (Haute-Vienne)

FOURMIES

Samedi 16 avril à partir de 17 h
Salle de Bal du Théâtre

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 1 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :
Adresse :

Code postal : Ville :
Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 21 mars

Leur faire ravalier leur arrogance !



Il n'a pas fallu attendre longtemps pour savoir ce que Raffarin entendait par « *répartir les fruits de la croissance* », lâché après le succès de la journée de manifestations et de grèves du 10 mars. Son nouveau ministre de l'Économie Thierry Breton a proposé une « *prime d'intéressement* » aux salariés du secteur privé pour, a-t-il dit, « *stimuler le pouvoir d'achat des Français* ».

Il n'y a déjà pas de quoi dire « merci patron » pour une prime exceptionnelle plafonnée à 200 euros ! Mais, en plus, le ministre de l'Économie a pris soin de préciser que le versement en serait facultatif et que, pour inciter les patrons à la verser quand même, ils pourraient déduire cette somme de leurs bénéfices de 2004, ce qui diminuerait les impôts sur les sociétés qu'ils payent. Ainsi, l'État rembourserait au moins en partie aux patrons la prime qu'ils auraient versée. Il fallait oser le faire !

Au moment même où Thierry Breton faisait cette annonce, était rendu public le montant des profits totalisés par les 40 premiers groupes industriels et financiers du pays. Cela représente 60 milliards d'euros en 2004, un chiffre historique, avec une augmentation de 64 % par rapport à l'année précédente.

Voilà leur « *répartition des fruits de la croissance* » !

Le simple fait, cependant, que Raffarin prononce le mot « salaires » et propose des négociations dans le secteur public lui a valu une volée de bois vert de la part du président du Medef, Seillière, qui a rappelé brutalement que les salaires sont du seul ressort des patrons et que l'État n'a pas à s'en mêler. Et pour que personne ne se méprenne, il a ajouté que le smic est trop élevé et qu'il n'est pas question d'augmenter les minima des branches qui, dans la majorité des cas, sont inférieurs à ce salaire minimum !

Qu'ils continuent comme cela, ce baron milliardaire, les patrons, ses pairs, et leurs laquais au gouvernement, ils finiront par provoquer l'explosion sociale qu'ils méritent !

Au cours des dernières années, le patronat et les gouvernements successifs ont réussi à ramener la condition ouvrière des décennies en arrière. Seule une telle explosion peut les arrêter.

Le 10 mars, les travailleurs ont répondu présents. Les manifestations étaient plus nombreuses que le 5 février et les grèves plus suivies. Cela n'a évidemment pas été suffisant pour faire peur au gouvernement et au grand patronat, qui savent se faire une raison d'une journée d'action sans lendemain. Cela fait partie de la « *respiration sociale* », a déclaré l'un d'entre eux avec cynisme.

Les confédérations syndicales auraient dû annoncer une suite avant même la journée du 10 mars, afin que ceux qui hésitaient à une étape soient encouragés par le succès de celle-ci et entraînés à rejoindre leurs camarades à l'étape suivante. Pour l'instant, rien n'est proposé. Le patronat et le gouvernement poursuivent méthodiquement leurs attaques contre les travailleurs. En face, aucune des confédérations ne propose un plan de mobilisation des travailleurs. Celles qui parlent de donner une suite au 10 mars se réfugient derrière les tergiversations des autres.

Mais que le patronat et le gouvernement se méfient : les travailleurs ne peuvent se contenter de phrases creuses ou de promesses de négociations. Même ceux qui ont un emploi voient leur paie rognée, alors qu'il faut travailler de plus en plus durement pour la gagner. Ils sont de plus en plus nombreux à se retrouver au chômage et contraints d'accepter n'importe quel emploi précaire mal payé. Le pouvoir d'achat qui baisse, les prélèvements qui augmentent, les retraites qui sont amputées, la pauvreté qui se généralise, voilà le matériel explosif qui s'accumule. Et l'arrogance patronale finira par produire l'étincelle provoquant l'explosion de colère.

Alors, et alors seulement, les travailleurs pourront leur faire rentrer dans la gorge leur cynisme et surtout leur imposer leurs exigences vitales. Elles sont communes à tous les travailleurs : pas de licenciements collectifs, pas de précarité, un emploi correctement payé pour tous et l'augmentation générale des salaires !

Arlette LAGUILLER

Meetings avec Arlette LAGUILLER



BORDEAUX

Judi 31 mars
20 h

Salle de
l'Athénée Municipal
place Saint-Christoly

MARSEILLE

Samedi 2 avril
15 h

Château des Fleurs
16, Bd Michelet

(Métro : Prado)

STRASBOURG

Dimanche 3 avril
16 h

Salle
de la Marseillaise
34, bd Clémenceau

CLERMONT- FERRAND

Lundi 11 avril
20 h

Maison du Peuple
place de la Liberté

• Référendum

La réponse à une question, ça peut être oui... ou non !

La publication coup sur coup de deux sondages donnant le « non » gagnant au prochain référendum du 29 mai sur la Constitution européenne a jeté la panique chez les leaders politiques de l'UMP et de l'UDF comme à la direction du PS. Ce ne sont là que des sondages, mais celui de l'institut CSA puis celui d'IPSOS plaçaient le « non » à 51 % et à 52 %.

Si l'on en croit toujours ces sondages, ce serait le basculement de l'électorat de gauche en faveur du « non » qui expliquerait ce brusque revirement dans l'opinion.

Du coup, du côté de Hollande, Strauss-Kahn, Lang ou de leurs amis au PS, la fébrilité était des plus visibles. Le premier secrétaire du PS, apparu quelques jours plus tôt à la Une de *Paris-Match* au côté de Sarkozy, en a appelé cette fois à Chirac. « Dès lors, a-t-il dit, qu'il est lui-même le négociateur et le signataire du texte, il a à le présenter et à le défendre devant les Français ». Puis Hollande a ajouté : « Il ne faut pas confondre les genres. En 2007, c'est le grand choix pour le pays, en 2005 c'est le

choix pour l'Europe ». Mais pourquoi donc le choix « pour l'Europe » devrait-il se traduire nécessairement par un vote pour cette constitution-là, concoctée sous la houlette de Giscard d'Estaing ?

Si les milieux populaires choisissent de se servir du référendum pour dire, au moyen du vote « non », ce qu'ils pensent de tous ceux qui leur assènent des coups et leur font subir les licenciements, la précarité, la baisse du niveau de vie, la mise à mal des services publics, eh bien les responsables présents et passés de cette politique n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes.

Devant les sondages pour eux calamiteux, les partisans du « oui » prétendent que les citoyens n'ont pas compris, qu'ils confondent tout, mélangent tout, se trompent de problème. Pour eux, la « démocratie », c'est quand les citoyens les approuvent !

Chacun des sondés qui a pris parti pour le « non » avait sans doute ses propres raisons, sur lesquels les sondages sont muets. Mais qu'une partie croissante de l'électorat de gauche ait envie de dire « non » à cette constitution qui légitime

l'exploitation capitaliste et conforte des aspects particulièrement réactionnaires, en multipliant des références à l'héritage religieux de l'Europe, ou en refusant de défendre le droit des femmes à l'IVG, est somme toute logique.

Et que le camp du « non » compte aussi dans ses rangs des dirigeants politiques qui sont de fieffés réactionnaires ne change rien à la chose.

Alors, bien évidemment, la victoire éventuelle du « non » ne réglerait en rien le sort des classes populaires. Car, avec ou sans constitution européenne, les attaques patronales et gouvernementales continueront.

Certes, les vrais combats, ceux capables d'inverser véritablement le cours des choses, qui permettront de prendre sur les gigantesques profits accumulés pour garantir un emploi et un salaire correct à tous, se mèneront dans la rue et les usines. Mais en attendant, le désarroi qui s'est emparé de politiciens de droite ou de gauche partisans du « oui » est assez réjouissant.

Paul SOREL

• Parti Socialiste

La recherche de la potion magique

Périodiquement, on entend dire que le PS s'engage dans la préparation de son « projet » pour 2007, année où se déroulera la prochaine élection présidentielle. Laborieusement, c'est le moins qu'on puisse dire. Il vient même de faire appel à des chercheurs et autres sociologues de renom pour obtenir un diagnostic des problèmes dont souffre la société française. Comme s'il fallait sortir de Sciences-Po ou de l'ENA pour reconnaître les difficultés qui touchent les milieux populaires. Comme si décrire le recul du monde ouvrier, « cette société fragmentée profondément inégalitaire » selon le langage du PS, était difficile. Les travailleurs sont victimes des attaques contre l'emploi, des atteintes à leur niveau de vie, à la protection sociale, aux retraites, et du démantèlement des services publics.

Les mesures à prendre ne sont guère difficiles à imaginer. Pour le PS, il serait simple de

s'engager dès maintenant et sans longues palabres à annuler, dès son retour au pouvoir, toutes les mesures décidées par la droite concernant les retraites, la Sécurité sociale, les services publics. Autant de mesures qu'il a parfois critiquées, du bout des lèvres, il est vrai. La droite, elle, n'a pas hésité à revenir sur les lois même les plus indolores au patronat, décidées par le gouvernement Jospin.

À défaut d'un discours net et clair, le PS met en scène une petite animation autour d'un projet qui vise à occuper les militants et à faire parler du Parti Socialiste.

Chacun, parmi les dirigeants, fait semblant de se creuser, de chercher la formule magique. Cette recherche apparaît cocasse, pour ne pas dire ridicule, de la part d'un parti qui a été douze ans au pouvoir au cours des deux dernières décennies.

Mais justement, tout ce cinéma n'est là que pour tenter

de faire oublier la continuité qu'il y a eu dans la politique des gouvernements de gauche et de droite depuis vingt-cinq ans.

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

Les religions et les femmes

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 4 février 2005



Prix : 1,50 euro. Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

• Le passé du PS

Une longue liste de projets

Les chefs du PS à l'origine du « diagnostic » élaboré pour préparer le « projet pour 2007 » parlent de leur volonté d'établir un programme

industrielle, de libération de l'homme qui ne commence par sa libération des structures imposées par le capitalisme » ! Et voilà que le Parti Socia-



Fabius et quelques comparses lors de l'université d'été du PS, alors au pouvoir : paroles, paroles...

« authentiquement réformiste », car pour eux, entre 1997 et 2002, « nous ne sommes allés ni assez loin, ni assez vite ». Quelque temps encore, et ces messieurs vont nous dire qu'il faut « changer la vie » et « faire payer les riches ».

Ils ont tellement de métier en la matière ! Leur grand maître à tous, Mitterrand, ne déclarait-il pas en 1971, lors du congrès de fondation du PS actuel : « Réforme ou révolution ? J'ai envie de dire (...) : oui, révolution. Et je voudrais tout de suite préciser (...) que pour moi, sans jouer sur les mots, la lutte de chaque jour peut-être révolutionnaire... »

Un an plus tard, le Programme commun de gouvernement, cosigné par Mitterrand, affirmait la volonté des signataires d'« ouvrir la voie au socialisme ». En 1979, celui-ci déclarait toujours qu'il ne peut y avoir de politique du PS « sans s'attaquer directement aux motifs et aux causes de l'exploitation ».

En 1980, le Projet socialiste pour la France élaboré par le PS prétendait encore vouloir « libérer les travailleurs de l'exploitation qu'ils subissent ». L'année suivante, le manifeste adopté affirmait qu'« il n'est pas, dans la société

liste, renouant, après des décennies d'abstinence, avec les délices de la gestion gouvernementale, abandonna ses envolées contre l'exploitation, dans le même temps où il prenait en charge les exigences du patronat. Nombre des 110 propositions de la campagne Mitterrand de 1981 furent abandonnées. Dès l'année suivante, le gouvernement Mauroy inaugurerait les mesures de rigueur contre les classes populaires, qui ne cessèrent plus.

Le PS ne fait donc plus depuis longtemps dans le genre « effet de tribune ». Avec son projet « authentiquement réformiste », on en est bien loin. Ce qui n'exclut pas, nécessité oblige, que les dirigeants du PS ou, en son sein, l'un ou l'autre des candidats à la candidature, ne retrouvent la voie du radicalisme verbal.

Comme l'a dit un notable du PS à propos de ce nouveau projet pour 2007 : « Les socialistes ne sont jamais aussi bons que lorsqu'ils parlent de projet. La difficulté, c'est de le mettre en œuvre quand on est au pouvoir. » On ne peut mieux dire.

Michel ROCCO

• Salaires de la Fonction publique

Rien ne sortira du tapis vert

Le ministre de la Fonction publique, Renaud Dutreil, a rencontré mardi 22 mars les représentants de sept fédérations de fonctionnaires (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, FSU et UNSA) pour entamer des négociations sur les salaires. Il n'en est rien sorti, comme on pouvait s'y attendre. Il propose un autre rendez-vous pour le 29 mars ou le 1^{er} avril, de quoi faire traîner en longueur de vaines discussions.

Au lendemain de la manifestation du 10 mars dernier, le gouvernement a jeté en pâture aux syndicats une vague promesse d'augmentation de 1 % du point d'indice et un rendez-vous pour discuter. Non seulement il ne s'est engagé sur rien, mais en plus il a tout de suite posé une condition à un éventuel coup de pouce : la « modernisation » de la fonction publique. Le gouvernement veut, autrement dit, se donner plus de moyens pour supprimer des milliers d'emplois dans les établissements scolaires, dans les hôpitaux, dans les transports.

Le secrétaire général de la

CFDT, François Chérèque, a d'emblée donné son accord à ce marché de dupes. « *Le donnant-donnant, c'est un geste du gouvernement sur les salaires de cette année avant d'ouvrir les autres chantiers* », a-t-il déclaré, estimant qu'une augmentation de 1,8 %, pourcentage soi-disant équivalant à l'inflation, serait un geste suffisant. Le secrétaire général de la fédération CGT des fonctionnaires, Jean-Marc Canon, n'a pas montré une attitude bien différente en déclarant dès le lundi 21 mars que le gouvernement devait « *annoncer très rapidement une mesure significative* » en matière de hausse salariale, pour qu'il y ait un « *apaisement social* » dans la fonction publique. « *Au-delà de 1 %, on pourrait estimer qu'il y a une mesure significative* », ajoutait-il. Le gouvernement peut donc compter sur les syndicats, ils se montrent « *responsables* » d'avance.

Il n'est bien sûr même pas dit que le gouvernement cédera quelques miettes. Mais même s'il cérait 1 % ou 1,8 % d'augmentation, les directions syndicales seraient peut-être satisfaites, mais certainement pas les travailleurs, dont le pouvoir d'achat a baissé d'au moins 5 %



Le ministre « délégué aux Relations du travail » (!) Gérard Larcher avec les « partenaires » (!) sociaux. Ça ou rien...

depuis 2000. Ce ne sont pas les 0,5 % d'augmentation le 1^{er} février et les autres 0,5 % à venir le 1^{er} novembre prochain, accordés par Dutreil il y a trois mois, et qui ne représentent en fait que 0,54 % d'augmentation sur l'année, qui enrayeront cette chute.

Comme dans le secteur privé, un grand nombre des 5,2 millions de travailleurs du secteur public ont des salaires très bas. Beaucoup avoisinent le smic. Ainsi, un agent de service qui travaille dans un établissement scolaire gagne en début de carrière 1 162 euros brut, soit à peine plus que le smic mensuel « 35 heures », le plus bas, qui est de 1 154 euros, brut toujours. Un ouvrier professionnel débutant touche un salaire mensuel brut de 1 175 euros. Une infirmière (salariee de la fonction publique hospitalière) gagne à ses débuts dans le métier 1 356 euros brut par mois.

Le gouvernement prétend

qu'il n'a pas d'argent. Le porte-parole du gouvernement, Jean-François Copé, a précisé mardi 22 mars que les « *marges de manœuvre* (du gouvernement) *ne sont pas illimitées* ». Il y a trois mois, Dutreil avait chanté la même chanson en déclarant que le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000, qui représenterait selon lui 10 milliards d'euros, était « *hors de portée* ». Mais quand il s'agit de renflouer les caisses du patronat, plus rien n'est hors de portée ; les seules exonérations patronales pour 2005 s'élèvent à 18 milliards d'euros, selon les chiffres de la CGT.

Un chose est sûre : ce ne sont pas les séances de discussions avec le gouvernement autour du tapis vert qui le feront céder, mais les grèves et les manifestations.

Aline RETESSE

• Prime exceptionnelle d'intéressement

Facultative, dérisoire et payée avec les impôts

Thierry Breton, le nouveau ministre de l'Économie, est revenu à la charge pour vanter son plan de « *répartition des fruits de la croissance* » destiné aux salariés du privé et consistant en une seule et unique « *prime exceptionnelle d'intéressement* » : « *Je veux redire que l'intéressement est une mesure instantanée, c'est immédiatement du liquide, du cash, payé dès cette année dans la poche des salariés. Ça, c'est précisément pour lutter contre les problèmes, aujourd'hui le pouvoir d'achat.* »

En fait, la mesure claironnée au lendemain de la journée du 10 mars frôle le dérisoire : elle consiste en une prime plafonnée à 200 euros, ou à 15 % du montant de l'intéressement de 2004, soit 16 euros par mois. Voilà qui va permettre grandement de « *stimuler le pouvoir d'achat des Français par le partage de la croissance* ». Pire, le choix de ce cadeau est à la discrétion du patron. Pas question de contraindre les entreprises, même celles qui viennent d'annoncer une progression faramineuse de leurs bénéfices. Non, le ministre de l'Économie veut seulement rendre ce dispositif « *attractif* », aux yeux des patrons, en les autorisant à

déduire de leurs résultats impossibles les sommes débloquées de l'année 2004. Ainsi, les sommes versées par les patrons seront compensées en partie par la réduction de l'impôt payé par les sociétés pour 2004. Voilà donc la portée de cette mesure : une prime de 200 euros payée pour 33 % (taux de l'impôt sur les sociétés) par l'État avec l'argent des impôts.

Et ce qui est vrai pour cette prime exceptionnelle l'est aussi pour l'intéressement en général. Ce n'est pas du salaire, et l'intéressement – comme d'ailleurs la participation – n'est pas soumis à cotisations sociales (sinon la CSG et le RDS). Ces sommes ne comptent donc pas pour le

calcul des retraites. Pour les patrons, l'intéressement et la participation ont donc un régime avantageux, d'autant qu'ils constituent un volant commode et non contraignant d'ajustement. Beaucoup de patrons préfèrent accorder une prime d'intéressement plutôt que de revaloriser les salaires.

C'est le patron qui fixe toutes les règles de cet « *intéressement* » surtout intéressant pour lui : le montant global et les règles d'attribution, en fonction des bénéfices de la société, en fonction de la productivité, en fonction d'objectifs en tout genre, en fonction du salaire et du présentisme, ou un mélange de tous ces critères. Par nature donc, c'est un élément facultatif et aléatoire, qui ne dépend que de la « *bonne volonté* » de l'employeur.

Malgré tous ces avantages « *incitatifs* » pour les patrons, ceux-ci ne se laissent pas facilement inciter. Ils préfèrent ne pas lâcher d'argent du tout.

Ainsi l'intéressement ne concerne qu'une minorité de salariés, et pour des sommes limitées. Pour l'année 2002, seule année où les chiffres sont complets, 3,7 millions seulement de salariés du privé avaient touché en moyenne 1 236 euros sur l'année. Au total, les sommes débloquées au titre de l'intéressement atteignent 4,6 milliards d'euros, soit 4,5 % de la masse salariale, environ un demi-mois de salaire pour les salariés concernés. Et encore n'est-ce qu'une moyenne, car il y a d'énormes disparités. Et par ailleurs 12 millions de salariés du secteur privé ne touchent aucun intéressement ! Depuis 2002, ces chiffres n'ont que peu évolué.

Voilà donc le genre de « *rémunération* » que le gouvernement voudrait promouvoir.

Bertrand GORDES

• Les profits de la SNCF

Des millions et des miettes

La SNCF affiche de nouveau des profits, qui devraient être de 130 millions d'euros, le montant exact devant être révélé aux membres du conseil d'administration le 23 mars.

Comment est-on passé d'un déficit de plus de 200 millions d'euros à un tel résultat ? « *Par une meilleure gestion* », déclare son directeur général, Guillaume Pépy. Tous les salariés de la SNCF sont payés – mal – pour savoir ce que cela signifie : suppressions de postes, en particulier par le non-renouvellement des départs en retraite (encore près de 4 000 annoncées pour l'année en cours) ; fermetures de services entiers, de gares, de lignes ; économies d'entretien impliquant un ralentissement de la vitesse sur des centaines de kilomètres de lignes ; abandon du fret ; hausse des tarifs pour tous les voyageurs ; etc. Pas étonnant qu'à coups de mesures de ce type, les profits reviennent.

Histoire de dépenser ce qu'elle vient d'engranger, la SNCF a programmé le lancement d'une grande campagne de communication, qui devrait coûter au bas mot une petite dizaine de millions, avec un nouveau logo dont la seule conception aura coûté 67 000 euros. Dans le même temps, elle annonce qu'elle accorde aux salariés 1 % d'augmentation de salaire sur l'année 2005. Si cela ne s'appelle pas jouer les provocateurs, quel nom cela mérite-t-il ?

L.P.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité,

TRIBUNE

À Bruxelles, pourquoi pas, mais pas dans les choux !

La directive Bolkestein sur la « *libéralisation des services* » dans l'Union Européenne, destinée à permettre aux patrons d'appliquer à un travailleur en sous-traitance dans un pays la législation sociale de son pays d'origine, a été la cible principale des dizaines de milliers de syndicalistes venus manifester à Bruxelles le samedi 19 mars. Plus curieusement, depuis une dizaine de jours, elle soulèverait aussi la réprobation de la quasi-unanimité du monde politique français.

« *Très bien* », s'est exclamé mardi 15 mars le président du groupe Communiste à l'Assemblée, Alain Bocquet, après l'intervention d'un député UMP, Jacques Myard, qui se félicitait que le parlement ait, « *dans un élan de lucidité* », « *refusé la directive Bolkestein* ». Ledit député en profitait, il est vrai, pour appeler à voter Non à la constitution européenne. Mais bien d'autres, prônant le Oui comme le Non, de droite comme de gauche, exprimaient leur nouvelle réticence à la directive en question, qui pour en demander le réexamen, qui l'annulation. Même Chirac l'a jugée « *inacceptable* ». Comme si tous ces gens-là découvraient soudain.

On comprendrait presque l'énerverment de l'ancien commissaire européen Bolkestein, qui se plaint qu'associer la directive à son nom « *fausse preuve de sentiments xénophobes* ». Ce qui n'est pas entièrement faux, de la part d'un De Villiers, partant en guerre contre ce projet au nom de la défense du plombier français contre le plombier polonais. Mais cette directive européenne pourrait avoir d'autres noms de baptême. On pourrait l'appeler Barnier, comme l'actuel ministre français des affaires étrangères qui, lorsqu'il était commissaire européen, l'avait tout autant approuvée que son collègue hollandais Bolkestein. Elle a aussi pour parrains Jospin et Chirac, représentants de la France au sommet européen de Lisbonne, en 2000, qui avait adopté le principe d'un tel projet.

La mouche qui a piqué le monde des politiciens français, au point de les voir prendre leurs distances vis-à-vis d'un projet que sur le fond, de Fabius à Chirac, ils approuvent tous, n'est que de saison. Ce projet sert d'épouvantail aux partisans du Non au référendum. Et les partisans du Oui craignent qu'elle ne donne à l'électorat une mauvaise image de l'Europe. Jusqu'au 29 mai. Passé l'échéance, et quelle qu'en soit l'issue, la Commission européenne, à qui Chirac prêche un peu de patience, pourra se remettre à la tâche, avec l'assentiment de tous ces gens-là, pour peaufiner la nouvelle réglementation sur les services, dont la directive Bolkestein trace les grandes lignes et dont les

détails se marchanderont au mieux des intérêts des diverses fractions du patronat.

Pour les travailleurs, c'est bel et bien une nouvelle attaque qui se foment dans le domaine dit « *des services* ». Il s'agit de donner au patronat, et en premier lieu à celui des plus grandes entreprises, le droit de faire travailler partout en Europe dans ses usines ou ses chantiers, sous couvert de prestation de services ou de sous-traitance, une main-d'œuvre immigrée aux salaires et conditions de travail des pays les plus pauvres d'Europe. Une pratique utilisée déjà par un certain nombre de grandes entreprises, dont des grands noms français du bâtiment, de la construction navale ou autres, qu'il s'agit d'étendre et légaliser. C'est une pression pour abaisser les salaires, les conditions de travail et les protections sociales de tous.

C'est le contraire qui s'impose. Une égalisation par le haut, et forcément par la lutte d'ensemble, des conditions de salaire et de travail des travailleurs du continent.

La riposte, les grandes organisations syndicales auraient les moyens de l'organiser. Elles viennent d'en donner à nouveau une idée, en rassemblant pour un jour à Bruxelles quelque 50 000 à 60 000 manifestants, venus des quatre coins de l'Europe - de Pologne, Roumanie ou Slovaquie, comme d'Italie d'Allemagne ou de France ! Cela dit, ce rassemblement tenait surtout de la parade organisée à la veille d'un « *sommet européen* » par des chefs syndicaux soucieux de montrer qui et combien pouvaient défilier derrière leur propre panache. Et les uns et les autres de montrer leur représentativité respective. Au hit-parade, la CGT est en tête.

Mais pour en faire quoi, ensuite ?

Pour brader les espoirs et par exemple, au nom du moindre mal, accepter les licenciements à Opel ou à Perier, marchander des baisses de salaire ou l'allongement des horaires à Bosch, Siemens ou ailleurs, sous prétexte d'éviter une délocalisation ? Et ici, aujourd'hui, après cette journée du 10 mars qui a vu une mobilisation importante du monde du travail, ne pas annoncer de suite ? Pire même, laisser croire qu'un Non à un lointain référendum ou des rencontres tous azimuts avec le gouvernement à Matignon et le patronat, branche par branche, entreprise par entreprise, pourraient changer la donne ?

Les dirigeants de la CGT se félicitent de leur démonstration de force à Bruxelles. Les plus nombreux. Les plus têtus. Ils sont fiers de leurs biscotos. Il ne leur reste plus qu'à s'en servir : tout de suite et maintenant, quel programme et action ils proposent au monde du travail ?

Olivier BELIN

Convergences Révolutionnaires n° 38 (mars-avril 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Amérique du Sud : Une nouvelle gauche... contre les travailleurs.

Articles : Les lycéens contre la loi Fillon : quand la jeunesse s'invite dans la lutte de classe - La SNCF, dévoreuse d'emplois - Journaux : sous presse ou sous pression ? - La Côte d'Ivoire : la population entre trois feux - Le projet de manifeste de la LCR : une déclaration d'amour aux altermondialistes.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Procès des marchés publics d'Île-de-France

Ministres et industriels acoquinés

Il y a du beau linge, parmi les 47 prévenus qui comparaissent depuis lundi 21 mars devant le tribunal correctionnel de Paris, dans le procès de l'affaire des lycées d'Île-de-France : Michel Giraud, ancien ministre du Travail sous Balladur et par ailleurs ancien président RPR du Conseil régional, auquel il confiait le soin de rémunérer sa femme de ménage et son gardien ; Gérard Longuet, qui fut ministre de l'Industrie et qui est encore aujourd'hui sénateur de la Meuse ; Michel Roussin, le bras droit de Chirac quand il était à la Mairie de Paris et qui fut ministre de la Coopération sous Balladur ; Guy Drut, ancien ministre des Sports ; sans compter les anciens trésoriers du RPR, du PR et du PS et une kyrielle de hauts responsables d'entreprises du bâtiment et de travaux publics...

Tout ce joli monde est accusé d'avoir profité, entre 1990 et 1995, des fonds alloués par le Conseil régional d'Île-de-France pour la rénovation et l'entretien des lycées, afin de financer les partis politiques. Tous les grands partis de l'époque - RPR, PR, PS et PC - en auraient profité.

Si on en croit les conclusions de l'enquête, les modalités de la combine étaient au point. Au plus haut niveau du Conseil régional, il y avait une entente pour que les marchés de rénovation des lycées soient confiés, tour à tour, aux plus grandes sociétés de travaux publics, les Bouygues, Dumez, GTM, Fougerolles et autres filiales de la Compagnie Générale ou de la Lyonnaise des Eaux. En retour, ces géants des travaux publics resti-

tuaient 2 % de la facture aux partis politiques. Cette ristourne était répartie au prorata de la représentation des grands partis : 1,2 % pour le RPR et le PR et 0,8 % pour le PS et le PC ! Comme la facture de la rénovation des lycées d'Île-de-France a atteint la jolie somme de 12 milliards de francs, ce sont plus de 200 millions de francs, prélevés sur des fonds publics, qui sont allés dans les coffres des grands partis politiques.

Aujourd'hui, devant le tribunal, chacun joue les victimes. Les dirigeants des grands groupes du bâtiment affirment que c'était un racket, assorti de menaces et de chantage de la part des responsables politiques. Ces derniers, la main sur le cœur, jurent que désormais on ne les y reprendra plus. Balivernes ! Ils font partie du même monde, ils défendent les mêmes intérêts et sont bien souvent interchangeable, passant de l'activité politique à la gestion des affaires commerciales et industrielles, et vice versa.

Ces grandes entreprises qui versent des pots de vin attendent en retour non seulement une politique qui les serve, mais aussi et surtout du bel et bon argent, sous forme de commandes, de subventions, d'exonérations de charges. Finalement, le plus écœurant c'est ce système où les fonds publics puisés dans les caisses de l'État servent à enrichir sans contrôle réel les grands groupes industriels, avec la complicité des politiciens à leur service et sur le dos de la majorité de la population.

Sophie GARGAN

• Feuilleton

Tiberi et les électeurs fantômes

À peine tiré d'affaire, début février, après l'enquête sur les marchés des HLM de Paris et les commissions occultes, l'ancien maire RPR de Paris, successeur de Chirac à ce poste et nommé par lui, vient d'être mis en examen pour « *manœuvres frauduleuses de nature à fausser la sincérité du scrutin* ». Autrement dit, Tiberi, à la suite de son épouse Xavière, de son adjointe et d'une dizaine d'autres proches, est poursuivi pour avoir, en préparation des élections municipales de juin 1995 et des législatives de mai-juin 1997, indûment inscrit ou radié - selon les besoins de sa cause - plus de 7 000 électeurs.

L'enquête fait suite à une plainte déposée par Lyne Cohen-Solal, l'adjointe à l'actuel maire PS de Paris, adversaire de l'époque de Tiberi. En juin 1997, 2 725 voix avaient assuré la

victoire de ce dernier sur Lyne Cohen-Solal et, selon un rapport publié en 2000 par la gendarmerie, 3 315 « faux électeurs », sur 7 228 prévus en réserve par l'équipe de Tiberi, avaient pris part à ces élections législatives. En 2001, Tiberi l'a à nouveau emporté sur Lyne Cohen-Solal par 12 553 voix contre 10 942. L'avenir nous dira peut-être si cette différence de voix est « sincèrement » acquise ou non...

Des dizaines de personnes affirment avoir ainsi été poussées à s'inscrire dans le 5ème arrondissement de Paris, le fief des Tiberi, en échange d'un logement, d'un emploi, d'une place en crèche ou même... au cimetière. D'ici à ce qu'on découvre que le maire du V^e arrondissement était élu par des revenants...

Viviane LAFONT

• Records de profits

Les parasites prospèrent

On l'a lu, entendu et vu partout ces dernières semaines : les profits des grandes entreprises françaises ont explosé tous leurs records en 2004. Les quarante plus grosses sociétés cotées en Bourse – celles qui constituent l'indice « CAC 40 » – ont ainsi cumulé 57 milliards d'euros de profits l'an passé, soit une hausse de 23 milliards sur l'année d'avant. Le précédent record, de 46 milliards, datait de l'an 2000.

D'où viennent les profits...

Pour mémoire, 57 milliards d'euros, c'est cinq fois le déficit de la Sécurité sociale qui a servi de prétexte à sa dernière « réforme ». Cela représente également la somme nécessaire pour payer pendant un an un salaire de 1 250 euros mensuels, charges comprises, aux 2 750 000 chômeurs officiellement recensés. Mais les heureux possesseurs de cette montagne d'argent n'ont aucune intention de s'en servir pour renflouer la Sécu ou pour embaucher des chômeurs...

Dans un marché qui ne s'accroît que très lentement, les profits proviennent directement – et uniquement – de l'exploitation accrue de salariés de moins en moins nombreux au travail. Les capitalistes investissent très peu, mais suppriment des emplois à tour de bras, faisant trimer toujours davantage les travailleurs restants, et se vantant dans leurs rapports d'activité de réduire sans cesse la part des salaires dans le coût

de revient. Chaque salarié produit ainsi toujours plus, tout en n'étant pas plus payé (et souvent, en l'étant moins). La différence, évidemment, va entièrement dans le coffre-fort des actionnaires.

Que l'on prenne n'importe laquelle de ces entreprises du « CAC 40 », les chiffres sont éloquentes. À tout seigneur, tout

16,3 %.

Sur plusieurs années, l'évolution est encore plus frappante. Ainsi, en deux ans, le fabricant de produits de luxe LVMH a vu ses ventes rester stables. Mais les effectifs, eux, ont diminué de 6 % tandis que les dividendes, eux, montaient de 18 %. Chez Renault, depuis 2001, les effectifs ont eux aussi

reculé de 12 %, tandis que les dividendes ont explosé de 30 %.

... Et où vont-ils ?

Alors, si selon l'adage capitaliste, les profits d'aujourd'hui seraient « les emplois de demain », la réalité montre au contraire que les profits d'aujourd'hui ne servent pas à la création d'emplois. Le colossal trésor détenu par les grands groupes ne leur sert absolument pas à accroître les embauches.

Mais alors, à quoi les entreprises utilisent-elles leur magot ? La réponse est simple : à rien. Patrick Artus, un économiste pas particulièrement de gauche, l'affirme sans ambages : « Les entreprises disposent de montants considérables de cash (de réserve), dont elles n'ont pas l'usage ».

Alors on les voit se livrer à diverses opérations financières, racheter leurs propres actions, et par-dessus tout, servir à leurs actionnaires des dividendes copieux dont la part dans la richesse nationale a presque doublé en dix ans (cette part s'établit aujourd'hui autour de 7 %).

Derrière les chiffres et les sociétés anonymes, il y a des hommes et des femmes (surtout des hommes) en chair et en os, quelques milliers dont le seul souci est de savoir comment dépenser leur argent, et dont la seule activité consiste à faire trimer les autres à leur profit. L'économie tout entière dut-elle périr de cette saignée.

Jean RAYNARD

Vincent Bolloré montre son diplôme de « capitaliste de l'année 2004 » décerné par le *Nouvel Economiste*. Mais 2004 a été une grande année pour tous les capitalistes !



honneur, Total, avec 9 milliards d'euros, a réalisé le plus gros profit jamais perçu par une entreprise française, et s'apprête à supprimer près de 600 emplois dans sa filiale chimique Arkema. Mais pour les autres entreprises, on retrouve le même schéma. L'Oréal, avec des ventes en progrès de 6,3 %, voit ses bénéfices grimper de

reculé de 6 %, mais les ventes ont progressé de 11 %. Quant aux dividendes, eux, ils ont carrément doublé.

Dans une récente étude, la société de Bourse Chevreux, qui n'a rien d'une officine révolutionnaire, caractérisait la situation pour les 45 plus grandes entreprises françaises : « Entre 2001 et 2004, leur chiffre d'affai-

• SMN-Montpellier

Un succès pour la grève des éboueurs

Mardi 22 mars, les éboueurs de la SMN (Société Méditerranéenne de Nettoyement) ont obtenu 3 % d'augmentation, 2 % maintenant et 1 % en septembre.

Cette société du grand groupe Nicollin emploie 550 salariés, dont un bon nombre travaillent avec des statuts précaires. Ils assurent l'enlèvement des ordures sur les trois quarts de Montpellier et dans d'autres communes de l'agglomération.

Depuis le 17 mars les éboueurs étaient en grève à l'appel de la CGT et de la CFDT pour demander 5 % d'augmentation de leurs salaires. Les déchets n'étaient plus enlevés dans les trois quarts de Montpellier et dans cinq communes de l'agglomération. La population commençait à protester, d'autant plus que, si les salaires des éboueurs n'ont pas bougé, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a fait un bon en un an. À Pérols, par exemple, la facture a plus que quadruplé, augmentant de 326 % sur l'année précédente.

Les déchets des marchés et des Halles qui, jusque-là, avaient été enlevés, ne l'étaient plus depuis le dimanche 20 mars.

En même temps, des préavis de grève avaient été déposés dans d'autres centres de la même entreprise SMN : à la Grande-Motte et à Agde pour les jours prochains.

La direction a donc préféré céder... et ce mardi matin, c'était la joie de la victoire pour les grévistes de la SMN !

Correspondant local

• Guadeloupe – Basse-terre.

Les employés de la DDE en colère

Lundi 21 mars les employés de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) du quartier de Saint-Phy à Basse-Terre en Guadeloupe ont bloqué le siège. Ils protestaient contre la passivité de la direction face aux problèmes de sécurité qui se posent dans les locaux de Saint-Phy. Les forces de gendarmerie sont intervenues pour les déloger, sans incident notable. Les employés ont accepté de se retirer quand promesse leur fut donnée que la direction rencontrerait leurs délégués syndicaux CGT et FO le mardi 22 mars.

La colère est compréhensible quand on sait que les 50

employés de Saint-Phy ont fait valoir leur droit de retrait depuis le 25 février dernier. Suite au tremblement de terre du 21 novembre qui a atteint 6,3 degrés sur l'échelle de Richter, ils ont pu constater de graves fissures et dégradations sur le bâtiment dans lequel ils travaillent. Ces dégradations ont été constatées dès le 22 novembre par le bureau Véritas et ensuite par le Comité d'hygiène et de sécurité et l'inspecteur du travail. Tous estiment indispensable la reconstruction du bâtiment. Il faut noter que, dans d'autres bâtiments de la DDE en Guadeloupe, des dégradations de

moindre importance mais non moins réelles ont été constatées. Des mesures sont à prendre là aussi.

Les employés de Saint-Phy, quant à eux, refusent de travailler dans des conditions de dangerosité si évidentes et réclament donc d'être relogés dans d'autres locaux de travail. La direction n'a encore pas donné suite à ces demandes.

La Fédération CGT de la DDE a déposé un préavis de grève illimitée de l'ensemble des services pour le 30 mars si entre temps la direction n'a pas pris les mesures qui s'imposent.

• Guadeloupe – Marie-Galante

Reprise du travail à l'usine « Grand Anse »

Les ouvriers de l'usine à sucre « Grand Anse » de Marie-Galante ont repris le travail le 11 mars après une semaine de grève à l'appel des sections syndicales UGTG et CGTG. Ils ont obtenu que les saisonniers soient réembauchés pendant l'inter-récolte, ainsi que la levée d'une sanction contre un travailleur. Par contre, ils n'ont pas encore obtenu l'augmentation de salaire de 6 % qu'ils réclamaient. Pour le moment, ils ne bénéficient que des 3,5 % accordés à l'issue des négociations annuelles obligatoires

(NAO) de la filière sucre rhum.

Les travailleurs estiment pourtant que la richesse en sucre des cannes de Marie-Galante étant plus importante, les profits réalisés dans cette usine de l'île de l'archipel sont supérieurs à ceux réalisés par l'autre usine de Guadeloupe, « Gardel ». Alors, pour eux, les 3,5 % « ça ne fait pas le compte » et ils entendent poursuivre les discussions et les actions pour obtenir une augmentation de salaire plus importante.

• La réforme du Pacte de stabilité

Une union où certains sont plus égaux que d'autres

Les ministres des Finances des vingt-cinq pays de l'Union européenne se sont mis d'accord, dimanche 20 mars, sur une réforme du Pacte de stabilité. La demande d'assouplissement de ce pacte émanait principalement de la France et de l'Allemagne, qui jugeaient les anciennes dispositions trop contraignantes. Ces modifications devraient être approuvées par le sommet des chefs d'État, le 22 mars, à Bruxelles.

Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) avait été adopté par le Conseil européen en 1997, pour que les pays de la zone euro coordonnent leur politique budgétaire, notamment en évitant les déficits excessifs. Il imposait aux États membres de maintenir un déficit public inférieur à 3 % du

PIB (produit intérieur brut), sauf en cas de récession grave. En cas de manquement à cette obligation, et si des efforts n'étaient pas entrepris par les États pour combler ce déficit, des sanctions financières pouvaient alors être prises. Sanctions cependant toute théoriques, les procédures enclenchées à l'encontre de la France et de l'Allemagne, notamment, n'ayant été suivies d'aucune amende.

Mais, pour ces deux « Grands » de l'Union européenne, dont le déficit public dépasse régulièrement les 3 % du PIB, les remontrances tout comme les menaces de sanctions, c'en était encore trop. À force de batailler pour une réforme du Pacte de stabilité, ils ont obtenu satisfaction, et ce d'autant plus

facilement qu'ils ne sont pas les seuls à trouver trop contraignantes les règles votées (par eux-mêmes !) pour tenter d'harmoniser les rapports entre États.

Si le déficit n'est pas « excessif » et en échange de la vague promesse de réduire ces déficits en période de « vaches grasses », les États fautifs pourront invoquer toute une série de facteurs « pertinents » pour se justifier sans craindre les foudres de la Commission de Bruxelles. L'Allemagne demandait que soit pris en compte le coût de la réunification, qu'elle estime à 80 milliards d'euros par an, soit 4 % de son PIB. Le nouveau texte lui accorde satisfaction, en prenant en compte les « efforts budgétaires pour mettre en œuvre les objectifs politiques européens, notamment

la réunification de l'Europe, si elle a un effet négatif sur la croissance et la charge fiscale d'un État membre ». Quant à la France, elle obtient que l'aide publique au développement ainsi que certaines dépenses militaires soient acceptées comme facteurs « pertinents », ainsi que les dépenses engagées pour la mise en œuvre de réformes structurelles, telle que la réforme des retraites ou celle de la Sécurité sociale. Ainsi, le rackets opéré sur les revenus des travailleurs, pour permettre aux privilégiés de s'enrichir, reçoit-il la bénédiction des institutions européennes !

Pour mettre en place une monnaie unique, les États les plus puissants de l'Union européenne ont imposé à tous les États membres un « Pacte de sta-

bilité », parce qu'ils ne voulaient pas contribuer, si peu que ce soit, à financer le déficit budgétaire de leurs partenaires. Aujourd'hui, cette monnaie unique étant passée dans les mœurs, ils s'affranchissent, pour eux-mêmes, de la règle imposée aux autres.

Pour les dirigeants allemands et français, l'Union européenne et sa monnaie unique sont d'abord un moyen d'ouvrir un vaste marché et des perspectives de profits aux capitalistes, à commencer par les leurs. Et sans vergogne, quand ils le peuvent, ils s'affranchissent pour cela des règles qu'ils ont imposées aux autres.

Marianne LAMIRAL

Il y a 90 ans

• Allemagne

En pleine guerre mondiale, naissait la Ligue Spartakus

Le 19 février 1915, en pleine Première Guerre mondiale, Rosa Luxemburg était incarcérée, après avoir été condamnée pour propagande antimilitariste. Elle allait, hormis un bref intermède, rester en prison pendant toute la durée de la guerre. L'épisode était révélateur de la situation dans laquelle se trouvaient les militants internationalistes alors que, le 2 août 1914, les députés sociaux-démocrates allemands avaient voté les crédits de guerre au Reichstag, apportant ainsi leur appui à la politique de l'impérialisme allemand.

Un désarroi profond s'empara alors du mouvement ouvrier car cela représentait une trahison de toute la propagande contre la guerre qu'avait menée le Parti Social-démocrate (SPD) pendant des années. Fin juillet 1914, des dizaines de milliers de travailleurs avaient encore défilé dans tout le pays, à son appel, aux cris de « À bas la guerre ! Vive la fraternité internationale des peuples ! ».

À partir de ce moment, le SPD s'opposa aux grèves, ne protesta pas contre la suspension des droits de réunion et de manifestation et interdit à ses membres l'expression de toute opposition à la guerre. Seule une petite minorité du Parti, regroupée autour de Rosa Luxemburg et de Karl Liebknecht, fils d'un des fondateurs du parti, s'opposèrent à la guerre. Parmi les autres fondateurs de ce groupe, on

comptait Eugen Léviné, un ancien combattant de la révolution russe de 1905, et Leo Jogiches, venu de Pologne comme Rosa, qui en fut véritablement l'organisateur.

Le combat de la minorité révolutionnaire

Ce n'était pas un hasard. Ils faisaient partie de ceux qui, depuis des années, avaient mené la bataille contre l'évolution réformiste de la social-démocratie, c'est-à-dire contre l'idée qu'on pouvait faire évoluer le capitalisme « pacifiquement ». Mais ils avaient mis du temps à se convaincre que le SPD était un parti qui était passé, définitivement, dans le camp de l'ordre bourgeois. Le 2 août 1914, la minorité qui était hostile à la guerre avait ainsi voté les crédits militaires par respect pour la discipline du parti. Ce n'est que le 2 décembre 1914, lors d'un autre vote, que Karl Liebknecht, tout seul, se prononça contre. Les militants rassemblés dans ce qui allait devenir la Ligue Spartakus tentèrent, à contre-courant, d'organiser le combat contre la guerre impérialiste, essayant de s'adresser d'abord au milieu social-démocrate, puis peu à peu, à l'ensemble de la classe ouvrière. Ils éditèrent une toute petite feuille défendant les idéaux internationalistes, qui circula sous le manteau (*L'Internationale* d'abord puis les *Lettres de Spartakus*, en référence au plus connu des esclaves révoltés dans la Rome antique) et firent parvenir

des tracts sur le front. Leur combat allait passer par la courageuse manifestation de Karl Liebknecht, le 1^{er} mai 1916 : seul, revêtu de son uniforme (car il était mobilisé), il distribua des tracts contre la guerre en plein Berlin. Il fut condamné à quatre ans de baigne pour haute trahison. Cela lui conféra un prestige qui dépassait largement l'influence de leur petit groupe. Malgré les difficultés, celui-ci gardait espoir en un réveil du prolétariat et jugeait indispensable de préserver un drapeau sans tache.

La révolution

Cette espérance n'allait pas demeurer vaine. En février 1917, après deux ans et demi de guerre atroce, la révolution débutait soudainement à Saint-Petersbourg, en Russie, et balayait, en quelques jours, le régime tsariste. En Allemagne, il fallut attendre une année de plus avant que la situation devienne plus favorable aux révolutionnaires. Des grèves éclatèrent dès janvier 1918, au cours desquelles les travailleurs revendiquaient « la conclusion rapide d'une paix sans annexion ni indemnité ». Le 4 novembre 1918, la révolution éclatait à Kiel, un port de guerre sur la Baltique : les marins refusèrent l'offensive, perdue d'avance, que voulait leur imposer l'état-major. En quelques jours, le pays se couvrit de conseils d'ouvriers et de soldats.

L'empereur abdiqua et la République fut proclamée. Les militants emprisonnés furent libérés. Dès lors une course de vitesse s'engagea entre la bourgeoisie, appuyée par le SPD, qui voulait rétablir son ordre, et les spartakistes qui souhaitaient que la mobilisation des masses permette de renverser le capitalisme. Les militants regroupés dans la Ligue Spartakus jetèrent toutes leurs forces dans la bataille et tentèrent de doter la classe ouvrière d'un véritable instrument de combat : le Parti Communiste d'Allemagne naquit en décembre 1918 de la fusion de la Ligue Spartakus et de plusieurs autres groupes.

Mais le jeune Parti, s'il grossit rapidement, se trouva aussi vite décimé et privé de ses principaux dirigeants. Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg furent assassinés en janvier 1919 par la soldatesque aux ordres du ministre social-démocrate Noske. Franz Mehring, malade, mourut deux semaines plus tard. Leo Jogiches était fusillé en mars 1919. Quant à Eugen Léviné, devenu président du Comité Exécutif de l'éphémère République des Conseils de Bavière en avril 1919, il était exécuté en juin 1919.

Le Parti décapité

Dans les années de tourmente qui allaient suivre, malgré le cou-



Un soldat prend la parole lors d'une manifestation en janvier 1919.

rage, le dévouement et l'abnégation de dizaines de milliers de militants, le Parti Communiste n'allait jamais retrouver une direction à la hauteur des événements auxquels il fut confronté. Des équipes dirigeantes d'orientations différentes se succédèrent pendant plusieurs années, avant que les stalinien n'en prennent le contrôle. Ceux-ci imposèrent dès lors une ligne faite de zigzags entre opportunisme ouvert et poussées gauchistes. Lorsque l'Allemagne s'enfonça à nouveau dans la crise, à partir de l'effondrement économique de 1929, cette politique s'avéra particulièrement néfaste. Conjugée aux trahisons de la social-démocratie, elle allait laisser le prolétariat sans perspective et conduire à la catastrophe de 1933 : la défaite sans combat, devant les hordes hitlériennes, du mouvement ouvrier le plus puissant d'Europe, trahi par le stalinisme et par la social-démocratie.

Henri MARNIER

• La Poste – Bouches-du-Rhône

Les facteurs font reculer la direction

Après trois semaines de grève, les facteurs des Bouches-du-Rhône ont fait reculer la direction qui a dû promettre l'embauche de CDD en CDI et la mise au rebut de certains de ses projets.

Déclenchée à Arles, la grève a fait reculer la direction. Puis elle a gagné peu à peu des bureaux dans de nombreuses autres villes du département et dans un bon nombre de bureaux de Marseille. Les grévistes s'opposaient à un projet de la direction qui, en prévision de la mécanisation de certains centres de tri, voulait créer « une brigade de tri spéciale » et de ce fait prolonger la tournée des facteurs qui n'auraient plus à consacrer du temps au tri avant de partir en tournée. Les tournées auraient été de plus six heures. Il n'y aurait plus eu de titulaire d'une tournée, ainsi les facteurs se seraient retrouvés avec des secteurs bien plus vastes et sur des tournées différentes.

Les grévistes s'opposaient à la prolongation des tournées ; ils demandaient qu'il n'y ait pas de suppression d'emplois et l'embauche des nombreux CDD que La Poste emploie tout au long de l'année.

La direction a tenté de venir à bout de la grève en attaquant en justice les grévistes d'Arles pour blocage, mais elle a été déboutée et condamnée. Elle a envoyé des huissiers devant les piquets de grève, mis en place des centres de tri parallèles en faisant appel à des cadres, à des postiers d'autres départements et à 450 intérimaires. Elle a fait distribuer des petites liasses pour couvrir le plus d'espace possible et donner l'impression que le courrier était quand même distribué. Le résultat fut déplorable, dans le 14ème arrondissement de Marseille, par exemple, des liasses de courrier ont été retrouvées dans des poubelles. Enfin, elle affirmait que les problèmes posés ne pouvaient se résoudre qu'à l'échelle nationale ; « *les Bouches-du-Rhône ne seront pas une principauté* », disait-elle.

Malgré toutes ses tentatives de faire croire que la grève était peu suivie il fallait bien admettre, à la fin du conflit, que 7 millions de plis étaient en souffrance.

Seulement, les facteurs étaient tout à fait déterminés. À Vitrolles, Marignane, Martigues, Aubagne, Marseille, etc., les grèves partaient sans préavis car le rasle-bol était général.

À Marseille les facteurs de différents bureaux, des différents secteurs se sont retrouvés pour assurer les piquets et les prises de paroles dans un autre bureau que le leur. Cela a soudé les grévistes. Il y a eu des piquets mélangés et des manifestations importantes à la direction de La Poste. Elles ont réuni jusqu'à 900 facteurs du département qui en compte 2 600. Beaucoup de jeunes et aussi d'anciens étaient là, aux piquets, dès 5h45, puis aux prises de parole dans les bureaux et ensuite dans les manifestations nombreuses. Les jours de grève étaient bien remplis.

Ce qui a marqué cette grève, c'est cette participation avec la volonté d'expliquer, de comprendre, de discuter fraternellement entre grévistes et non-grévistes, et avec les usagers.

Finalement, la direction craignant que, loin de s'arrêter, le mouvement ne s'étende, a reculé. Elle s'engage à transformer 140 emplois CDD en CDI, à alléger la charge journalière des facteurs, à maintenir 100 emplois là où elle prévoyait d'en supprimer 160 dans les services restructurés et dans les transports postaux. Il faudra une dizaine de jours pour que, à force d'heures supplémentaires, tout le courrier en souffrance soit distribué. La paie des jours de grève sera retenue à raison de deux jours par mois sauf deux dimanches et deux jours de négociations qui seront payés.

En donnant le courrier mardi 22 mars, les facteurs pouvaient dire avec fierté « *ça va bien... et même très bien !* »

Correspondant local

• La Poste – Paris Louvre

La précarité institutionnalisée !

Le bureau de poste de Paris Louvre compte aujourd'hui 300 contractuels sur les 1 400 personnes qui y travaillent. Au service de la collecte où l'on va chercher le courrier dans les entreprises, c'est ainsi le cas de la moitié des chauffeurs.

d'ailleurs une partie des chauffeurs à aller voir ailleurs qu'à La Poste.

Chez les facteurs, La Poste a multiplié depuis cinq ans le recrutement de travailleurs contractuels. Ils constituent un quart de l'effectif. Une injustice parmi tant d'autres illustre les libertés que La Poste prend avec le code du travail. Parmi les facteurs, certains sont titulaires de leur tournée et d'autres, les rouleurs, changent de tournée au gré des absences. Ceux-ci ont une prime spécifique. La Poste fait très souvent appel à des CDD pour ce travail, cela peut même durer plusieurs mois, parfois des années. Elle ne leur donne pourtant pas la prime en

question. Ce serait de sa part reconnaître qu'elle embauche sur des postes permanents des collègues en CDD !

De manière générale, bien des postiers en CDI sont passés

par des mois, voire des années, de CDD. La Poste, qui embauchait en CDD sans le permis de conduire, l'exigeait par exemple pour passer en CDI, même pour faire des tournées à pied. Pour ces camarades-là, essayer d'obtenir un contrat moins précaire a voulu dire dépenser une partie de leur salaire à passer leur permis, sans même être sûrs que l'embauche serait au bout. Cette situation n'est pas toujours restée sans réaction du personnel. Au bureau du Louvre, des débrayages voire des grèves ont imposé l'embauche de CDD en CDI.

Comme au niveau national, la direction du bureau déclare aujourd'hui vouloir réduire la précarité. Mais une restructuration avec réduction d'effectifs est prévue prochainement, et la direction a annoncé qu'elle aurait recours à de nouvelles embauches en CDD jusqu'à ce moment-là. Le motif en sera : « *attente de restructuration* ». Après quoi elle voudra les renvoyer à l'ANPE !

Mais cela, il ne sera pas question de l'accepter.

correspondant LO.



Après sept ans d'ancienneté, un chauffeur manutentionnaire en CDI gagne 1 120 euros par mois primes comprises, soit une centaine d'euros de moins que s'il était fonctionnaire. Ce salaire très bas incite

• La Poste – Paris 18

Un bilan désastreux

Dans le 18ème arrondissement de Paris cela fait cinq mois que les services de distribution ont été réorganisés. Comme le sont l'ensemble des services de La Poste depuis des mois les uns après les autres.

Les résultats ont été sans surprise. La direction a supprimé 36 emplois et a réparti l'ensemble du trafic, qui n'a pas baissé, bien au contraire, sur les 198 facteurs restants.

Les nouvelles tournées sont plus longues et plus chargées. Si des collègues titulaires d'une tournée peuvent grosso-modo faire face au volume du courrier à distribuer quotidiennement, pour les rouleurs (ceux qui changent de tournée en fonction des besoins) et les nouveaux, cela s'avère le plus souvent mission impossible.

Des collègues renoncent à leur pause, commencent avant la prise de service et terminent leur tournée bien après l'heure de la fin de leur vacation, parfois même en milieu d'après-midi après la fermeture de la

cabine des recommandés !

C'est chaque jour que du courrier n'est pas distribué aux usagers et reste à prendre la poussière faute de bras et de jambes pour le trier et le distribuer. Les plis recommandés peuvent rester plusieurs jours en attente avant d'être présentés.

Après le départ des facteurs en tournée, des chefs s'improvisent trieurs sur les quartiers les plus enfoncés pour préparer la tournée du lendemain et surtout donner l'impression que l'ensemble du trafic a été trié, mais que le facteur a laissé du courrier en plan. Cela peut bluffer un temps la direction et enfoncer davantage les collègues, mais ne règle pas le problème.

Cette réorganisation avait aussi pour but de transférer le tri effectué à Paris vers le nouveau site de Gonesse, moderne et théoriquement bien plus performant.

Pour l'instant cela a simplement perturbé et désorga-

nisé l'ensemble du tri et de l'acheminement. Chaque jour, c'est au bas mot 250 à 300 kilos de courrier qui ne cessent de faire l'aller et retour entre Gonesse et Paris 18 car les machines à trier de Gonesse ne sont pas aptes à remplacer complètement les mains humaines.

À l'annonce de cette réorganisation, nous avons débrayé trois jours de suite pour avertir la direction que nous n'entendions pas porter le poids des conséquences néfastes des suppressions d'emploi prévues, et encore moins admettre le renvoi dans les files d'attente de l'ANPE de collègues CDD dont les contrats n'étaient plus renouvelés.

Depuis, l'expérience quotidienne nous montre que nos craintes étaient fondées, ce qui nous encourage à envisager et à préparer la riposte nécessaire.

Correspondant LO

• AP-HP région parisienne

Suppressions d'emplois et de lits

Le conseil d'administration de l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris) a adopté lundi 21 mars les grandes lignes d'un plan quinquennal qui prévoit la suppression de 1 820 emplois sur 70 000, et sur les 39 établissements que la structure regroupe, ainsi que la fermeture de 800 lits de long séjour en gériatrie, où sont prises en charge des personnes âgées disposant de peu de ressources. Une manifestation de travailleurs de ces hôpitaux, organisée le même jour devant le siège parisien de l'AP-HP, s'élevait contre les conséquences de ce plan.

Le vote définitif du plan, qui aura lieu en juin, comportera l'application des orientations à chaque hôpital et un « projet social et professionnel » qui, selon la directrice générale, Rose-Marie Van Lerberghe, anciennement cadre à la direction des ressources humaines chez Danone, a été longuement discuté avec les organisations syndicales, mais dont, en tout cas, le personnel ignore tout.

Un personnel toujours insuffisant

Sur les 1 820 emplois supprimés, la directrice générale prétend en réalité viser l'embauche de 2 200 emplois de soignants et supprimer 4 000 postes dans le personnel administratif et ouvrier.

En supposant que ces prévisions soient respectées, elles sont déjà inacceptables. Comme le

mouvement qui a agité récemment les économats l'a montré, les tâches des administratifs augmentent en volume et leur technicité s'accroît. Quant au personnel ouvrier, il est d'ores et déjà en nombre insuffisant pour assurer la maintenance des installations existantes.

Et pour oser prétendre que l'embauche sur cinq ans de 1 800 soignants va résoudre la pénurie d'effectifs qui règne dans les services, il faut vraiment faire comme si l'on n'avait aucune idée de la situation. Comme si l'on ignorait qu'une infirmière anesthésiste peut se retrouver seule pour quatre ou cinq blocs opératoires, une infirmière ou une aide-soignante seule pour trois salles, que des repos sont annulés pour faire fonctionner tant bien que mal les services.

Moins de lits en gériatrie

L'autre aspect de ce plan, la

suppression annoncée de 800 lits de long séjour gériatrique, moins de deux ans après la canicule, et au milieu de tous les discours sur l'attention qu'il faut porter aux personnes âgées, est particulièrement choquant.

Le prétexte avancé est de concentrer les moyens de l'AP sur le court séjour gériatrique, c'est-à-dire sur les personnes âgées qui nécessitent des soins, laissant à d'autres établissements (maisons de repos, hôpitaux hors AP) celles qui n'en ont pas besoin. Mais pour renforcer ce pôle, l'AP ne prévoit de créer que 150 places ! D'après la directrice générale, cela suffirait à doter les 17 hôpitaux ayant un service d'urgence de secteurs où prendre en charge les vieillards malades.

Quiconque a traversé un service d'urgence, où malades et personnes âgées peuvent attendre des jours dans les couloirs, pourra juger combien ces 150 places sont dérisoires. En particulier, elles ne résoudront pas un des problèmes majeurs qui se posent aujourd'hui. Les services dits « de soins de suite » ou « porte », où l'on doit hospitaliser pour 24 heures maximum les malades venant des urgences en attente d'un lit correspondant à leur pathologie, sont encom-

brés de personnes âgées qu'on ne sait où diriger. Cela, c'est la réalité de l'accueil à l'AP.

La directrice a promis que chaque fermeture de lit de gériatrie ne serait faite qu'avec l'assurance qu'une structure non AP prendra le relais. La psychiatrie a montré ce que vaut ce type d'engagement : les lits qui y ont fermé par milliers devaient être compensés par des structures extra-hospitalières. Cela n'a jamais été le cas, et les drames survenus ces derniers temps ont illustré les conséquences des fermetures.

Les manifestants de lundi 21 mars autour du siège de l'AP étaient trois cent cinquante, mais les syndicats FO, SUD, CGT, CFTC et CFDT n'avaient lancé l'appel, au mieux, que vendredi 18. Les syndicalistes criaient dans les sonos : « Rose-Marie, démission ! » ou encore « Rose-Marie, retourne à tes yaourts ! »

Reste, d'ici le mois de juin, à tout faire pour que le personnel ait les moyens de réagir massivement et de montrer à la directrice générale que la santé, ce n'est pas elle, mais nous qui y travaillons.

Correspondant LO

• Hôpital d'Angers

Manque de lits et de personnel

Depuis plus d'un mois, cela déborde de patients aux Urgences. Pratiquement tous les jours cinq à dix malades doivent attendre dans les couloirs qu'un box ou un lit se libère. Les entrées ont augmenté de 15 à 20 % quotidiennement. Cette affluence accrue, de personnes souvent gravement atteintes, se mesure aussi au nombre plus important de décès ces derniers temps.

La principale cause de cette saturation est visiblement à rechercher du côté des économies de personnel et des 68 fermetures de lits effectuées sous divers prétextes entre 1995 et 2003, et vingt de plus en 2004 (sur 1 464 lits au total). Quant aux effectifs, rien que pour les 35 heures, 400 postes étaient nécessaires. 250 ont été attribués et seulement 160 réellement embauchés.

Alors, sans déclarer de plan blanc, la direction a rouvert onze lits, en prélevant du personnel à droite à gauche, dans les services. Elle a également « sollicité » des camarades à temps partiel pour qu'elles augmentent temporairement leur temps de travail. Elle a évidemment fait « sauter » des RTT prévues. Ouverts le lundi 7 mars, ces lits ont été refermés le vendredi 18. Mais le surcroît d'activité n'est pas terminé. Les « réserves » en personnel pour le faire fonctionner étaient simplement épuisées.

Si la direction n'a pas décidé de plan blanc, c'est qu'il ne s'agirait, selon elle, que d'un « surcroît d'activité ». A-t-elle peur de ternir son image en décidant le plan, alors qu'aucun problème exceptionnel n'a été signalé ? Quoi qu'il en soit, il est inadmissible de faire attendre des patients pendant des heures dans les couloirs, et de faire courir des risques graves à des personnes souffrantes, tout cela pour des économies budgétaires.

C'est avec notre fatigue, c'est avec la vie des patients que la direction joue, en pensant à l'équilibre de ses comptes !

Correspondant LO

• Rennes

Grève aux Urgences du CHU

Depuis le jeudi 17 mars, c'est la grève au service des Urgences du CHU (Centre hospitalier universitaire) de Rennes. Cela fait des mois que les brancards s'alignent dans les couloirs du service d'Accueil avec 45 à 50 patients, alors qu'il n'y a que 16 places dans les chambres.

Résultat, il faut mettre trois patients dans les chambres à deux lits et une ou deux rangées de brancards dans le couloir. Comment donner des soins dans de telles conditions ? Ces patients en attente d'un lit peuvent rester jusqu'à 72 heures sur un brancard !

Le personnel en avait assez de travailler dans de telles conditions et était de plus en plus démoralisé d'avoir à accueillir aussi mal les patients. Il a décidé de réagir en se mettant en grève reconductible. Ce manque de places ne doit rien au hasard. Depuis des années, les différents gouvernements ont systématiquement fermé des lits pour économiser. Au CHU de Rennes, entre 2000 et

2004, 203 lits ont été supprimés, soit environ 10 % des lits !

Le personnel a d'abord distribué un tract, bien accueilli, dans le CHU, pour informer les autres services de la situation et de la raison de leur mouvement. D'autant que, face à l'affluence à l'accueil, la direction a décidé d'installer un peu partout des lits supplémentaires, augmentant ainsi la charge de travail de services déjà surchargés, sans renfort en effectif, bien sûr ! Ils étaient une cinquantaine à la rencontre avec la presse, qui a relayé les différents témoignages sur les conditions lamentables dans lesquelles ils travaillent et leur désolation de devoir accueillir les malades dans de telles conditions.

Les médecins urgentistes de la région Bretagne se sont également mis en grève, en particulier ceux des SAMU. Ils protestent contre le manque de moyens, mais aussi contre le fait que les médecins libéraux assurent de moins en moins les gardes de nuit et de week-end. Dans de nombreux cabinets médicaux, les malades qui cher-



chent à contacter leur médecin le soir ou le week-end sont accueillis par un répondeur qui les invite à contacter le SAMU ! Résultat, les centres d'appels des SAMU sont débordés !

À la veille du week-end des 19 et 20 mars, pour que le scandale des Urgences ne se voie pas trop, la direction a fait vider les couloirs en imposant les malades dans les autres services et en laissant ouverts certains hôpitaux de semaine, normalement fermés le vendredi soir. Elle a aussi ouvert en catastrophe six chambres, inutilisées à cause du

manque de personnel depuis des années dans un service neuf.

Mais dès le lundi soir les couloirs des Urgences étaient à nouveau encombrés. La pénurie de lits est telle que les palliatifs ne permettront pas de répondre aux besoins estimés, pour les Urgences du CHU, à une trentaine de lits.

La grève continue pour que cesse le scandale de malades qui restent 24 ou 72 heures sur un brancard dans les couloirs !

Correspondant LO

• Michelin

Bénéfices en hausse, salaires et emplois en baisse

À la mi-mars, au cours d'une conférence de presse à Paris, Edouard Michelin annonçait pour 2004 un bénéfice net de 527 millions d'euros, soit une hausse de 60 % par rapport à 2003. Mais pour les salariés du groupe, il en va tout autrement.

Tout en se plaignant de la chute du dollar et des hausses de prix des matières premières, le patron était satisfait des résultats.

En effet ça roule plutôt bien pour lui, puisqu'il s'est attribué 4,26 millions d'euros en 2003 (146 % de hausse par rapport à 2002), et encore 3,5 millions d'euros en 2004... soit quand même près de dix mille euros par jour, sept jours sur sept.

Pour se représenter de telles sommes, cela veut dire que lorsqu'il sommeille pendant six heures, il touche autant que beaucoup d'ouvriers gagnent en deux mois.

Un autre exemple : lorsqu'il entre à l'usine des Carmes et qu'il arrive à son bureau, c'est-à-dire un tout petit quart d'heure, il a déjà gagné 100 euros...

Quant aux actionnaires, ils voient leurs dividendes augmenter de 35 % cette année.

Voilà ce que le journal *La Montagne* appelle « une année faste pour Michelin » et ce que lui-même appelle une « pleine dynamique de progrès ».

L'emploi préoccupant

Du côté des travailleurs, la roue du progrès a plutôt tendance à tourner à l'envers. Comme dans beaucoup de sites, les usines de Clermont-Ferrand voient leurs effectifs baisser continuellement. Passés de 30 000 en 1980 à 15 000 aujourd'hui, les emplois risquent encore de diminuer de 1 500 à 2 000 avec le énième plan de réduction des effectifs, où les départs en retraite sont remplacés dans la proportion d'un sur trois.

Bien d'autres sites sont menacés : Troyes, Bourges, Poitiers, etc. Il en est de même dans les autres pays : usines fermées en Angleterre, en Allemagne, en Espagne.

Les effectifs en France sont aujourd'hui voisins de 30 000 salariés et de 126 000 dans le monde.

Aggravation des conditions de travail

Mais plus les effectifs diminuent, plus les conditions de travail sont difficiles : augmentation des cadences, réorganisations incessantes qui s'accompagnent de

changements d'horaires, de mutations de services et d'usines d'une ville à l'autre à plusieurs centaines de kilomètres.

Avec les 35 heures, la flexibilité est utilisée à fond. Ainsi les samedis travaillés tombent d'un atelier à l'autre, sous prétexte qu'« il faut satisfaire le client d'abord ». En réalité, le patron satisfait d'abord ses profits, en n'hésitant pas à s'en prendre au temps libre de ses ouvriers et employés. Car ces samedis travaillés touchent aussi bien un atelier de production ou de rechapage qu'un service dans les bureaux.

Michelin ne manque pas une occasion de s'en prendre aux 35 heures, qu'il considérait à l'origine comme une « catastrophe », laissant même entendre qu'il serait obligé de fermer des usines puisque ses travailleurs ne travailleraient plus assez !



Manifestation, en 2001,... contre la loi Aubry.

L'exploitation ne connaît pas de frontière : la politique de suppressions d'emplois et de frein sur les salaires est menée à l'échelle mondiale.

Ainsi, en Chine, l'usine de Shanghai a été fermée pendant un mois, en décembre 2004 et janvier 2005. Des milliers de travailleurs ont été lock-outés, avec perte de salaire, sous prétexte qu'il y avait trop de stocks et que, momentanément, le marché n'était pas assez ouvert.

En réalité, à l'échelle du groupe, avec de moins en moins de monde, la production ne cesse d'augmenter. Ainsi, les frais de personnel diminuent d'année en année en pourcentage du chiffre d'affaires : moins 7,6 % entre 2001 et 2004. Et chaque travailleur produit plus : en tonnes produites par salarié : plus 4,4 % en 2003 et plus 5 % en 2004. Cela explique principalement la hausse des bénéfices et cela a permis à Michelin d'augmenter les dividendes de 47 % en trois ans.

Salaires : effets d'annonces

Michelin a déclaré aux journalistes qu'il allait accorder en 2005

entre 2,5 et 3,5 % d'augmentation sur les salaires. En réalité, ces chiffres sont non seulement insuffisants, mais ils sont trompeurs. Pour les ouvriers, l'augmentation générale ne sera que de 1,5 %. Pour les autres catégories, il n'y aura qu'une hypothétique et arbitraire augmentation individuelle.

Et puis l'intéressement entre aussi en jeu. Il est en moyenne de 108 euros brut par mois (1 296 euros sur l'année). Mais il ne compte pas pour les retraites. Et il est aléatoire, en fonction de la production ou des bénéfices déclarés. Ainsi, à la filiale SODG de Clermont-Ferrand, l'intéressement baisse de plus de 250 euros par rapport à l'an passé. Comme le disent les ouvriers, plus on a de boulot, moins on gagne !

Lundi 21 mars, Michelin faisait un deuxième effet d'annonce dans le journal *La Montagne* qui titrait à

la Une : « Dopé par d'excellents résultats, Michelin-France distribuera 1 572 euros à chacun de ses salariés ». D'une part, cette prime est une moyenne et ce sont donc encore les plus bas salaires qui auront le moins. D'autre part, elle inclut les 1 296 euros d'intéressement déjà annoncés. L'augmentation réelle due à la « participation aux bénéfices » ne sera donc que de 276 euros en moyenne, soit au total, pour les salariés de la Manufacture, 6,2 millions d'euros... à comparer aux quelque 180 millions d'euros que vont se partager les actionnaires.

Ces 276 euros ne représentent que 23 euros par mois et cela reste une prime exceptionnelle. Ce qu'ont demandé les salariés dans la rue le 10 mars, ce sont des augmentations de salaire.

Alors oui, il faut inverser cette tendance. Ceux qui ont fait grève et manifesté les 5 février et 10 mars ont bien raison de vouloir se faire entendre. Face à leur patron milliardaire, ils veulent travailler moins et gagner plus.

Correspondant LO

• Clermont-Ferrand

Ladoux, haut lieu touristique...

Mercredi 17 mars, François Aubert, ministre délégué à la Recherche, est venu faire un tour de piste au Centre de Recherches Michelin, situé au milieu des pistes d'essais de Ladoux.

Mais il n'était pas seul. Les élus socialistes – la députée Odile Saugues, le maire PS de Clermont-Ferrand et un représentant du Conseil général – avaient tenu à être de la partie.

C'est une tradition pour les élus de tous bords de venir faire des courbettes au manufacturier clermontois : Giscard, Mitterrand et plus récemment Raffarin. En mai

dernier, Sarkozy était venu à son tour féliciter les deux co-gérants, René Zingraff et Edouard Michelin : « C'est pour le bien des peuples que les usines Michelin se développent. Ce chef d'entreprise a beaucoup de mérite en gagnant des parts de marchés. »

Les bénéfices que vient d'annoncer le groupe, et la mirobolante augmentation des dividendes versés aux actionnaires, comparés au niveau des salaires, confirment les affirmations de Sarkozy : Michelin se préoccupe du bien du peuple... d'en haut !

Les notables cautionnent les choix de Michelin

Le 11 mars, IBM inaugurerait son nouveau site clermontois, en présence notamment du préfet, du maire socialiste de Clermont-Ferrand et du député UMP Louis Giscard-d'Estaing (le fils de Valéry).

L'implantation de cette nouvelle plate-forme du géant de l'informatique a pour origine l'externalisation par Michelin de la maintenance informatique du groupe. Il y a un an, Michelin a transféré ce service à IBM, avec plus de 500 salariés en Europe et en Amérique du Nord, dont 240 à Clermont-Ferrand.

Début 2004, de nombreux travailleurs de ce service avaient fait grève et s'étaient rassemblés devant le siège de l'entreprise, aux Carmes. Ils étaient inquiets pour leur avenir et étaient sceptiques quand Michelin affirmait que « ces personnes resteront sur

Clermont-Ferrand, elles garderont les mêmes avantages sociaux chez IBM ». En effet l'accord entre les deux groupes ne comportait pas de garantie à long terme pour le personnel.

Pour Michelin, comme pour de nombreux groupes, sous-traiter des services entiers est un moyen de faire des économies, même si le contrat annoncé avec IBM d'un milliard de dollars sur huit ans a de quoi impressionner. Il s'agit de faire faire le même travail à moindre coût, par moins de salariés. Ce sont des suppressions d'emplois déguisées.

Aujourd'hui, l'incertitude demeure pour beaucoup de salariés « externalisés ». Mais cela n'inquiète visiblement pas toutes les personnalités qui se sont affichées à cette occasion avec René Zingraff, l'un des co-gérants de Michelin.

Estaing, encore une bonne affaire

L'usine Estaing de Michelin est quasiment vide. Sa fermeture et sa destruction sont prévues dans les mois qui viennent.

La ville souhaite y construire un nouvel hôpital, pour remplacer l'Hôtel-Dieu, inadapté et trop vétuste.

Le terrain va donc être

vendu à la ville pour la modique somme de huit millions d'euros. Il n'y a pas de petit profit.

Mais Michelin a bien précisé qu'il est hors de question de payer l'éventuel nettoyage du site qu'il a pollué pendant des années.

Michelin au musée ?

Récemment, à grand renfort de publicité dans les médias, Edouard Michelin a fait connaître un de ses projets : utiliser « les pistes » de l'usine Cataroux pour en faire un musée de l'automobile.

Utilisés pour tester l'endurance des pneus, ces bâtiments en forme de toboggans, appelés « les pistes », ne servent plus depuis 2001.

Michelin veut bien en faire cadeau à la ville et aux collectivités locales, pour y faire construire un « grand équipement culturel dédié à l'automobile », mais à condition qu'elles financent les travaux.

Voilà un milliardaire qui sait être généreux... avec l'argent des autres.

Correspondant LO

• Sealed Air – Cergy (Val-d'Oise)

Sixième semaine de grève

La production de Sealed Air, une usine de fabrication de film plastique à bulles et de bâches de piscine, située à Saint-Ouen-l'Aumône dans l'agglomération de Cergy (Val-d'Oise) et où travaillent un peu moins de cent salariés, est toujours totalement arrêtée.

Pour l'instant la direction ne répond pas aux revendications des grévistes qui, parce que l'entreprise doit fermer en 2006, demandent 10 000 euros pour tous d'indemnité, plus 1 000 euros par année d'ancienneté avec effet rétroactif au premier octobre 2004, y compris pour ceux qui ont déjà quitté l'entreprise. Les salariés revendiquent aussi le paiement des jours de grève.

La direction a menacé de venir chercher des machines et notamment une pièce qui lui est essentielle pour relancer la production de bâches de piscine dans une usine italienne. Elle a d'abord annoncé qu'elle la sortirait lundi 21 mars, ce qui a motivé un appel à se rassembler devant l'entreprise. Le rassemblement a été un succès. Bien que, la veille du rassemblement, la direction ait repoussé la sortie du matériel au jeudi 24 mars, près de 300 personnes ont répondu à l'appel, venant des entreprises de la zone industrielle et au-delà. C'est dire que les grévistes sont bien déterminés à ne pas laisser sortir cette

pièce et, si nécessaire, à demander à tous ceux qui les soutiennent de venir, même au pied levé, pour empêcher toute mauvaise tentative de la part de la direction.

Pour couronner la journée, France 3 diffusait dans son journal de soirée une séquence sur le rassemblement, à la grande satisfaction des grévistes.

Le lendemain, la journée s'annonçait plutôt calme, quand la direction entreprit de déménager ses bureaux, son informatique... vers des locaux

situés dans une commune voisine, mais que les grévistes ne tardèrent pas à identifier. Du coup, un nouvel objectif venait alimenter la grève. La direction eut beau s'enfuir, elle fut vite retrouvée par des travailleurs bien décidés à se faire entendre,

y compris dans ses nouveaux locaux. La manœuvre du patron est d'autant plus ridicule que ceux des bureaux n'étaient en rien empêchés de faire leur travail. Si la direction a cru ainsi semer l'inquiétude, c'est plutôt raté.

De toute façon, les grévistes comptent bien ne pas laisser Sealed Air se débarrasser impunément d'une centaine de travailleurs dans le seul but d'accroître ses profits.

Correspondant local



• Arkéma – Saint-Auban (Alpes-de-Haute-Provence)

La colère contre les suppressions d'emplois

Il y a quelques semaines Arkéma, filiale à 100 % de Total, a annoncé un plan de restructuration qui implique 548 suppressions d'emplois, dont 380 dans la seule usine de Saint-Auban, dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Mardi 5 mars, avait lieu le Comité central d'entreprise (CCE) au cours duquel la direction d'Arkéma comptait faire entériner son plan. Plus de 800 travailleurs des différents sites Arkéma, mais aussi de la branche Chimie de Total, sont venus crier leur colère à cette occasion. La délégation de Saint-Auban était la plus nombreuse, près de 500. Aux travail-

leurs du site s'étaient joints une soixantaine de maires des communes environnantes, des « femmes en colère », des représentants des commerçants de Saint-Auban. En effet ce plan va ruiner une région entière : outre les emplois supprimés à l'usine de Saint-Auban, ce sont des milliers d'autres emplois qui sont indirectement menacés.

On a même pu entendre Jean-Louis Bianco, président socialiste du Conseil général, dénoncer avec vigueur le plan de Total-Arkéma. On ne se souvient pas d'une telle audace pour dénoncer les licenciements, quand il était

au gouvernement !

Les manifestants s'étaient donné rendez-vous à la tour Total de La Défense, à Paris. Là, un concert de feux d'artifice grimpa jusqu'aux bureaux de la direction, au dernier étage, a témoigné de la colère des travailleurs.

Les manifestants s'étant ensuite rendus quelques centaines de mètres plus loin, au siège d'Arkéma, le président du groupe, Le Hénaff, a préféré envoyer d'abord un sous-fifre pour discuter. C'est seulement en fin de journée qu'il a consenti à recevoir une forte délégation, sous la pression de la mobilisation et de la colère

des travailleurs. La direction a finalement décidé de repousser le CCE, sur la promesse d'offrir une meilleure solution.

Nous sommes tous rentrés de cette journée « gonflés à bloc ». Les travailleurs postés de Saint-Auban, pour leur part, n'ont pas repris le travail le lendemain. Ils ont voté la grève jusqu'au mercredi 23 mars et certains envisagent de la poursuivre jusqu'au 7 avril, date du prochain CCE. En attendant, la production à Saint-Auban est bloquée.

Correspondant LO

• Belgique

Fin de grève à AGC Fleurus

Après 104 jours de grève et de nombreuses manœuvres, la direction de l'entreprise AGC de Fleurus, la Région wallonne et la direction des appareils syndicaux ont finalement obtenu un vote à 62 % des travailleurs – sur 720 à l'effectif – pour entériner le plan de licenciements de la direction.

Le président PS du gouvernement wallon s'est félicité que « les travailleurs ont mis fin à un conflit social sans doute trop long et atypique en Région wallonne ». Les directions syndicales, dont la FGTB qui a une place prépondérante dans l'industrie wallonne, poussaient à la reprise. Le responsable FGTB annonçait : « Nous suivrons l'avis de la majorité, même si elle n'est que de 50 % plus une voix. »

Mais la démocratie ne

consiste pas à se plier aux choix des gros actionnaires de la multinationale Asahi Glass (1,3 milliard d'euros de profits en 2004). Ces trusts se comportent comme des hors-la-loi. La presse patronale signale que les trois groupes qui dominent le marché du verre en Europe (Pilkington, Saint-Gobain, Asahi Glass) font l'objet d'une enquête de la Commission européenne pour « entente illicite sur les prix » et « pratique de cartel en vue d'un partage du marché » !

Les grévistes s'opposaient au licenciement de 300 des leurs (sur 720) et à une flexibilité accrue. La direction avait annoncé son intention de remplacer les licenciés par des intérimaires ou des sous-traitants et d'augmenter la charge de travail jusqu'à 30 %. AGC ne se cachait pas de payer des

dizaines de millions d'euros en astreintes payées à ses clients et en commandes transmises à ses concurrents. Les actionnaires ont refusé de faire la moindre concession.

Les médias ont présenté cette lutte des travailleurs sous un jour systématiquement défavorable, parlant « d'accepter l'accord pour sauver l'entreprise », la direction accusant les grévistes « de mettre l'usine en difficulté pour sauver un noyau de jusqu'au-boutistes qui n'ont plus rien à perdre ». Pourtant un autre site d'Asahi en Belgique, présenté comme un des « fleurons du groupe » et réputé ne « pas perdre un seul jour de travail pour fait de grève », a perdu 40 % de ses effectifs les deux dernières années !

Pour le Parti Socialiste, « les activités du site seront pérennisées et un maximum d'emplois seront

préservés ». Mais c'est un mensonge ! La direction ne s'est engagée à maintenir 556 emplois que jusqu'en 2007. Et rien ne l'empêchera de déchirer cet accord d'ici là, d'autant plus facilement que la plupart des militants actifs sont sur la liste noire. Car les salariés ont été officiellement classés en trois listes : « blanche » pour ceux qui gardent leur emploi, « noire » pour ceux qui sont licenciés immédiatement et « grise » de travailleurs « en probation », qui seront licenciés s'ils ne montrent pas de bonne volonté dans la nouvelle organisation du travail.

Les indemnités de grève versées par les syndicats (900 euros en février) ont sans doute aidé à tenir, mais c'est devenu un moyen de pression : poursuivre la grève sans reconnaissance des directions syndicales, c'est faire grève sans cette aide.

Aucune des différentes tendances syndicales au sein de l'entreprise n'a proposé d'essayer d'entraîner les travailleurs d'autres entreprises pour poser le problème à une échelle plus large, alors que les licenciements et les restrictions de salaires sont une menace pour tous les travailleurs des entreprises autour d'eux.

À la grande surprise de la direction elle-même, de nombreux travailleurs « gris » et « blancs » ont fait la queue pour demander officiellement à partir « au volontariat », selon la direction, avec une indemnité pourtant faible de 13 000 euros brut, en plus des indemnités légales. La majorité de ces travailleurs sont révoltés par les méthodes de la direction et ne conçoivent plus de travailler dans cette entreprise.

Correspondant local

• Bus et tram d'Orléans

Les conducteurs en grève pour les salaires et la dignité

La grève des conducteurs de bus et de tram d'Orléans a commencé le 8 mars, au moment des négociations salariales, à l'appel de l'ensemble des syndicats, sauf la CFDT, qui avait signé l'accord proposé par la direction. Devant des propositions insuffisantes, la grève a été reconduite par 80 % des 450 conducteurs (sur 660 employés). À la manifestation du 10 mars à Orléans, nous étions plus d'une centaine.

Les salaires sont parmi les plus bas, 10 % en dessous de la moyenne nationale, sur les

réseaux de même taille. Cela représente 1 300 euros net par mois au bout de 15 ans, 1 500 pour 27 ans d'ancienneté. Depuis l'accord des 35 heures, les salaires sont pratiquement bloqués, et les nouveaux embauchés touchent maintenant 150 euros de moins sur leur salaire de base. Tout cela pour un travail souvent éprouvant : horaires pouvant commencer à quatre heures et se terminer après minuit, travail les week-ends et jours fériés, maladies de dos. Mais la direction de cette société, depuis peu privée,

se vante de l'augmentation des bénéfiques et du nombre de passagers.

Ce qui n'est pas passé du tout, c'est d'avoir été, au début du mouvement, traités par le directeur de « guignols » et d'« incapables ». Ce même directeur avait déjà sévi à Grenoble, où il avait été séquestré trois jours par les salariés lors d'une grève. Particulièrement arrogant, il cherche depuis le début à nous diviser et est responsable de la dégradation du climat dans l'entreprise.

Depuis le début du mouve-

ment, c'est entre 70 et 80 % d'entre nous qui sommes en grève ou participons aux débrayages, et le trafic est très perturbé. Les usagers sont dans l'ensemble compréhensifs, malgré les queues visibles aux arrêts de bus. Tous les jours, nous nous retrouvons nombreux au piquet de grève où nous avons sorti barbecue et merguez.

Surprise par notre détermination, la direction a dû en rabattre : après avoir fait la sourde oreille, elle demande maintenant à nous rencontrer tous les jours. Mais ce qu'elle

propose c'est d'augmenter les primes. C'est une manière de nous augmenter à la tête du client et de chercher à nous diviser, alors que ce que nous voulons, ce sont de vraies augmentations de salaires avec trois points de coefficient supplémentaires pour tous, en plus des 2 % proposés par la direction.

Cela fait vingt ans qu'on n'avait pas vu un tel mouvement. De l'argent, il y en a, et nous sommes décidés à aller jusqu'au bout pour obtenir notre dû.

Correspondant local

• Peugeot-Citroën Automobiles – Sochaux

Salaires précaires pour les intérimaires

L'usine Peugeot de Sochaux compte 8 700 ouvriers embauchés, 900 intérimaires et 700 travailleurs en contrat à durée déterminée (CDD), pour un effectif total d'environ 14 100 salariés. 1 900 voitures sortent chaque jour des chaînes de fabrication.

Depuis début janvier, la direction régule et écoule son stock de voitures par des jours non travaillés (baptisés « H- » dans le jargon patronal de l'annualisation du temps de travail). Ensuite, elle prévoit de tourner à plein régime, à partir de juin, avec dix samedis travaillés (« H+ ») pour le lancement d'un modèle « restylé » de la 307 !

Parmi les ouvriers de fabrication, personne ne regrette les week-ends de trois jours actuels ; mais pour les semaines de six jours à l'usine en perspective, c'est naturellement tout l'inverse !

Pour les CDD et les intérimaires, la régularisation des heures faites en plus et en moins s'effectue en fin de contrat. Mais ce sont les intérimaires qui per-

dent le plus, parce qu'en attendant la régularisation, en fin de mission, les jours non travaillés ne leur sont pas payés (dix depuis le début de l'année). Ces pertes de salaire viennent s'ajouter à celles de décembre (à cause de la cinquième semaine de congés) où, malgré le versement d'une partie du treizième mois, du paiement de 180 euros maxi correspondant à une partie de leurs congés, leur paie ne dépassait même pas les 1 000 à 1 100 euros !

Des intérimaires disent : « J'ai eu 1 054 euros en février, de 700 à 1 051 euros les mois précédents ! » D'autres : « Je touchais plus au chômage qu'en me levant à quatre heures du matin pour venir travailler à la chaîne, je vais péter les plombs ! » Une partie d'entre eux, qui ont des enfants, un appartement, disent qu'ils en ont assez. Quelques intérimaires en ont d'ailleurs profité pour aller manifester le 10 mars, fait rare jusqu'à présent.

Face à ce mécontentement des intérimaires dans les ateliers de Sochaux et d'ailleurs, PCA

préconisait que les agences d'intérim fassent une avance sur salaire au-delà de deux jours non travaillés. Mais ça fait tout de même deux jours de paie en moins (plus de 100 euros par mois). Et les avances sont à rembourser en fin de mission ! Mais du côté des agences d'intérim, Adia, Crit, Addeco et autres, les intérimaires se heurtent à une fin de non-recevoir quand ils réclament cette avance. Addeco, qui a 26 000 agences à travers le monde, a le cynisme d'invoquer des difficultés financières. Les autres agences prétendent ne pas être au courant ou que les syndicats disent n'importe quoi. Certains intérimaires en colère répondent : « C'est vous qui vous moquez du monde ! »

Dans les ateliers, le problème des salaires, c'est le problème de tous les ouvriers intérimaires, comme d'ailleurs des jeunes ouvriers qui ont moins de cinq ans d'ancienneté. L'insatisfaction grandit et il n'est pas impossible que, dans l'avenir, ils saisissent une occasion d'exprimer leur colère !

Correspondant LO

Être enceinte à l'usine

Dans l'atelier du Montage de Peugeot-Sochaux, dans les années 1980, les ouvrières enceintes travaillaient assises, hors chaîne, à des postes de préparation en horaire de journée, voire même dans des bureaux.

Maintenant, comme « être enceinte n'est pas une maladie », les ouvrières travaillent debout, en chaîne et de tournée, sur des postes de production soi-disant adaptés (c'est-à-dire sans machines lourdes), parfois avec juste une chaise à

proximité. Plus mal loties encore sont les ouvrières intérimaires qui, par peur de ne pas voir leur contrat de travail renouvelé, acceptent de travailler à des postes de production pénibles, en demandant à leurs collègues de ne pas intervenir en leur faveur.

Nous avons même vu une stagiaire en contrat de formation, payée des clopinettes, trimer jusqu'au terme de son contrat qui chevauchait quasiment la fin du temps légal de travail des femmes

enceintes.

Parfois, ces conditions brutales se soldent par une fausse couche.

Derrière les beaux discours de la direction sur la cohésion sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes, etc. (« accords » signés par les syndicats), la réalité est tout autre. C'est vraiment dans notre chair et notre quotidien que nous vivons ces dégradations des conditions de travail.

Correspondant LO

• Plan Fret SNCF

Des millions pour réduire l'activité

Début mars, la SNCF a reçu l'approbation de la Commission européenne pour son « Plan Fret 2006 ». Le plan en question a été mis en œuvre en 2004 et vise à la restructuration du fret. En contrepartie de cet accord, la SNCF s'est engagée à réduire le volume des marchandises transportées et à ouvrir plus tôt que prévu le réseau de chemin de fer aux entreprises privées.

En fait, la SNCF est en train de procéder à la filialisation

dont le premier s'élève à environ 500 millions. Les versements suivants n'interviendront que si la SNCF ouvre à la concurrence les lignes internationales de fret, ce qui est prévu avant janvier 2006. Les nouvelles subventions arriveront alors comme autant de récompenses pour laisser circuler des trains privés sur l'ensemble du réseau français, trains de marchandises d'abord... en attendant probablement les trains de voyageurs.



Les triages nouvelle version : des subventions publiques pendant qu'on envisage la privatisation.

– premier pas vers une probable privatisation – de l'ensemble de son activité de transport des marchandises, le fret fonctionnant comme une entreprise privée, devant avoir des résultats et des profits. Cette entreprise Fret va commencer par réduire la quantité de marchandises transportées, en abandonnant évidemment les parties les moins rentables du trafic, les volumes transportés : de 46 milliards de tonnes/km en 2004, ils devraient descendre à 42,8 milliards de tonnes/km en 2006. En contrepartie, la Commission européenne vient d'autoriser le versement de subventions par l'État français d'un côté et par la SNCF de l'autre. Au total, le Fret recevra 1,5 milliard d'euros, répartis en plusieurs versements,

Les organisations syndicales dénoncent à juste titre les portes grandes ouvertes par la SNCF au trafic ferroviaire privé, avec l'insécurité que cela implique, comme on a pu le voir en Grande-Bretagne. Ils dénoncent cette politique de rentabilité à tout crin, qui « entérine la suppression de 2 500 emplois, de l'activité de quatre triages et de dizaines de gares, l'écrémage de trafics jugés non rentables, comme le bois, transférés sur la route », etc. Alors que le transport des marchandises par train devrait être un service public performant, désengorgeant les routes et assurant une meilleure sécurité, le gouvernement et la direction SNCF procèdent exactement à l'inverse.

Lucienne PLAIN

• Marine marchande

Les salaires de Hong Kong et les subventions de Paris

La France, après bien d'autres pays européens, s'apprête à créer un nouveau pavillon de complaisance : le « registre international français » en plus de celui, déjà existant des îles Kerguelen. Il s'agit pour les armateurs d'ajouter les avantages du pavillon de complaisance (les salaires du Tiers Monde) avec ceux du pavillon national (les subventions qu'un État riche offre à sa bourgeoisie).

Les chiffres donnés par le ministère de la Mer sont choquants : un porte-conteneurs enregistré en France revient à 9 300 dollars par jour ; enregistré aux îles Kerguelen (pavillon de semi-complaisance français, permettant d'embarquer 65 % de marins étrangers), il coûte 7 800 dollars par jour ; avec un équipage mixte polonois-chinois, le prix tombe à 4 330 dollars ; et avec un équipage entièrement chinois, à 3 400 dollars. Pour un cargo de 170 000 tonnes, le coût passe de 6 415 dollars par jour, en appliquant le droit du travail français, à 1 423 dollars par jour en appliquant l'absence de droit du travail de Hong Kong. Cette baisse de salaire ne s'applique pas seulement aux marins, mais à tout le personnel embarqué. Pour les bateaux de croisière, cela peut représenter plus d'un millier de travailleurs (cuisiniers, blanchisseurs, femmes de chambre...), les armateurs trans-

portant ainsi sur les océans de véritables villages de vacances flottants qui, vu les salaires modiques de leurs employés, procurent des profits faciles à leurs propriétaires.

Cette course au profit par la baisse des salaires se double, comme dans les usines, d'une course aux économies sur la sécurité. Cela se solde parfois par des marées noires, des dégazages en mer qui polluent encore plus, mais aussi par des naufrages. En moyenne, ceux-ci font 1 600 disparus par an, pour 930 000 marins au long cours de par le monde.

La loi sur le « registre français international » est présentée par ses promoteurs comme visant à améliorer le sort des marins, instituant un « socle social minimal » : revenu minimal de 500 dollars mensuels (moins de 400 euros), pour des horaires de 48 heures de travail par semaine, mais pouvant aller jusqu'à 14 heures par jour, avec des repos pris par tranches de 6 heures ; 3 jours de congés payés par mois effectivement travaillé ; aucune clause sur la durée de l'embarquement, ni sur les ports de départ et d'arrivée, ni sur le moyen de rentrer chez soi une fois débarqué. Ce « socle minimal » aboutit parfois, trop souvent, à ces bateaux poubelles qu'on retrouve pourrissant dans les ports, et dont les marins vivent de la charité publique.

Loin de contribuer à suppri-

mer les pavillons de complaisance, cette loi les légaliserait et permettrait aux armateurs de faire coup double. En effet, pour garder quelques bateaux sous pavillon français, les gouvernements successifs, tout en inventant le pavillon des Kerguelen, ont exonéré les armateurs français de charges sociales et leur ont offert de nombreuses subventions. Les compagnies du « registre français international » pourront bénéficier de tous ces cadeaux et des autres avantages liés au pavillon français, en même temps que de ceux liés au pavillon de complaisance. Tout ça, comme dit la chanson, pour engraisser l'armateur !

Paul GALOIS



Des marins grévistes de Seafrance face aux gendarmes près de Calais.

• Dunkerque

Cinquième marche pour un procès des empoisonneurs

Mercredi 16 mars, il y avait 500 manifestants pour la cinquième marche des « veuves de l'amiante » autour du palais de justice de Dunkerque depuis le mois de décembre.

Les manifestantes exigent toujours que ceux qui sont responsables de la mort de leur mari, du fait d'une maladie due à l'exposition à l'amiante durant son travail, soient traduits devant le tribunal correctionnel, ce qu'ont refusé un juge d'instruction de Dunkerque en décembre 2003, puis la cour d'appel de Douai en juin 2004.

De nombreuses délégations de travailleurs étaient présentes : des sidérurgistes des environs, de l'usine des Dunes, de Sollac Dunkerque et Mardyck ; des métallurgistes d'Alstom-Power (anciennement Stein) de Lys-lez-Lannoy ; des travailleurs d'EDF-Gravelines ; des associations de

victimes de l'amiante d'Ile-de-France et de Picardie ; des salariés de l'arsenal de Cherbourg, des Verreries d'Aniche (près de Douai) et d'Arc International (près de Saint-Omer).

Récemment, quatre salariés d'Arc International ont engagé des poursuites devant le tribunal des affaires de la Sécurité sociale de Boulogne, pour faute inexcusable de l'employeur, dans cette entreprise qui utilisait couramment l'amiante. Plus de vingt autres dossiers devraient suivre, concernant les cancers dus à l'amiante. Les patrons de cette verrerie, qui emploie plus de 10 000 personnes à Arques, connaissent les risques qu'ils faisaient prendre aux salariés. Aujourd'hui, de nombreux salariés de l'entreprise sont malades. D'autant plus que des maladies professionnelles peuvent aussi se développer avec les fibres céramiques, largement utilisées aussi.

À la fin de la manifestation, le responsable de l'association de défense des victimes de l'amiante de Dunkerque s'est prononcé pour une révision de la loi présentée par le sénateur UDF Fauchon et votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat en juillet 2000, sous le gouvernement Jospin. C'est en effet cette loi sur les « délits non intentionnels » qui a été invoquée par le juge d'instruction de Dunkerque pour ne pas poursuivre les patrons empoisonneurs. Le responsable de l'association a indiqué que, sur 900 parlementaires contactés par courrier, seuls vingt avaient répondu à ce jour, treize s'étant prononcés pour la révision de la loi Fauchon et ayant signé un engagement. Il a de nouveau appelé à une manifestation nationale à Paris devant le ministère de la Santé.

Correspondant local

• Un navire pollueur dérouté et l'armateur condamné

Pas de ça chez nous... mais ailleurs ?

Le jeudi 10 mars, un navire italien a été surpris par un avion militaire français en train de rejeter des hydrocarbures dans le golfe de Gascogne : derrière lui, il y avait une traînée de 40 mètres de large sur 26 kilomètres.

Le navire a été dérouté sur Brest et son armateur a dû payer 450 000 euros de caution pour pouvoir repartir. Ce qui n'empêchera pas un procès ultérieur et une éventuelle condamnation.

Selon le secrétaire d'État à la Mer, qui s'est rendu sur place, « il s'agit de bien montrer que nous sommes intraitables en matière de pollution maritime ; nous sommes extrêmement vigilants et nous tenons à ce que les coupables soient jugés et sanctionnés ».

Il est vrai que le nombre des navires ainsi surpris et condamnés a augmenté depuis quelques années. Ainsi le 17 mars, à nouveau, un chimiquier norvégien, surpris avec une traînée de 38 kilomètres de long sur 80 mètres de large, était dérouté sur Brest et devait payer 400 000 euros de caution pour pouvoir repartir. Comme le remarquait un officier, on sait dans les milieux maritimes qu'il vaut mieux éviter de polluer au large des côtes françaises, car on risque de s'y faire pincer. Le jour en tout cas, car si les pollueurs avaient opéré la nuit, quand toutes les eaux sont grises, ils auraient probablement échappé à l'interpellation.

Mais quand le ministre se déclare « intraitable », il se contente de peu. Dans une proposition de loi contre les navires pollueurs, déposée par un groupe de députés en octobre 2003, ces derniers déplorait qu'un article du droit communautaire, obligeant « les navires à déposer les déchets d'exploitation et les résidus de cargaison avant de quitter un port », adopté par le Parlement, ne soit toujours pas en vigueur deux ans après le vote, faute de décret d'application !

Les autorités françaises, autant qu'européennes d'ailleurs, ne mènent donc pas réellement un combat

acharné contre les navires pollueurs. Il serait pourtant simple de décider que, dans tous les ports européens, tout navire ait l'obligation, sous peine de ne pouvoir repartir, de nettoyer ses soutes et, s'il s'agit d'un pétrolier, ses cuves. De même aucun navire ne pourrait pénétrer dans des eaux de l'Union européenne, sans un certificat de dégazage. Ce dernier point figure d'ailleurs dans le projet de loi évoqué ci-dessus... toujours à l'état de projet.

Cependant, au fil des années la législation et les sanctions se durcissent, lentement, au large des côtes françaises et, dans certains cas, européennes. Le message est clair : ne faites pas cela chez nous !

Mais il reste que les océans sont vastes. Qu'est ce qui empêchera les pétroliers de dégazer et de déballaster (c'est-à-dire de nettoyer leurs citernes) dans l'océan Indien ou l'Atlantique sud ? Quel pays d'Afrique ou d'ailleurs, aux moyens d'intervention limités, sera en mesure de les en empêcher, ou tout simplement de le constater au large de ses côtes ?

La pollution maritime a donc encore de beaux jours devant elle. Il existe 45 000 bateaux qui sillonnent les mers et océans du monde. Pour quelques-uns qui se font prendre, la quasi-totalité polluent impunément. Et parmi eux combien de navires battant pavillon français, ou affrétés, sous pavillon de complaisance, par des capitalistes français vis-à-vis desquels les ministres ne sont nullement « intraitables » ?

On estime que les résidus des dégazages représentent chaque année environ un million de tonnes, bien plus que toutes les marées noires réunies. C'est une pollution immense, volontaire, due uniquement au désir d'éviter les escales et les traitements qui font perdre du temps et de l'argent. Autrement dit, due uniquement à la soif de profits des capitalistes.

André VICTOR